

Département du
Pas-de-Calais

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau du Contrôle Administratif
des Collectivités Locales

Arrondissement
d'Arras

Recu le : 25 MAI 2007

COMMUNE DE HAUTECLOQUE

Carte Communale



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA COHESION SOCIALE
POLE DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des Politiques Environnementales
et de l'Aménagement Foncier
Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour

ARRAS, le 18 DEC. 2007
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau Délégué,


Réjane GOURNAY

Rapport de présentation



Aménagement - Montages d'Opérations

174, Rue Pasteur - 62254 HENIN-BEAUMONT - Tél : 03.21 75.46.91 - Fax : 03.21.75.47.96 -
www.sanep.com

Sommaire

Avant-propos	4
Première partie : Analyse de l'état initial de l'environnement et prévision de développement	5
1 Présentation de la commune	6
1.1 Situation administrative	6
1.2 Schéma historique	7
1.3 Environnement géographique de la commune	7
2 Analyse de l'état initial de l'environnement	8
2.1 L'occupation des sols	8
2.2 Le milieu physique	8
2.2.1 La topographie	8
2.2.2 La géologie	9
2.2.3 La ressource en eau	10
2.3 Le milieu biologique	12
2.4 L'environnement naturel	13
2.4.1 Les paysages boisés	13
2.4.2 Les paysages ruraux	13
2.4.3 Les paysages aménagés et traités	13
2.5 L'environnement urbain	14
2.5.1 Les formes du tissu urbain	14
2.5.2 Les typologies du bâti	14
2.5.3 Le patrimoine historique et architectural local	15
3 Perspective d'évolution	16
3.1 Démographie	16
3.1.1 Evolution de la population	16
3.1.2 La structure de la population	19
3.2 Economie	22
3.2.1 La population active et le taux d'activité	22
3.2.2 Les secteurs économiques	23
3.2.3 Emplois sur la commune	23
3.3 Habitat	23
3.3.1 La composition du parc	23
3.3.2 Le type d'occupation	24
3.3.3 Qualité des logements	25
3.3.4 L'ancienneté du parc	25
3.4 Equipements de superstructure	26
3.5 Equipement d'infrastructure	28
3.5.1 Desserte-accessibilité	28
3.5.2 Eau potable, assainissement et ordures ménagères	28
3.6 Eloignement des équipements, produits et services	28
3.7 Analyse des transports et des déplacements	29
3.7.1 Les moyens de transport	29
3.7.2 Les déplacements à titre privé	29
3.7.3 Les déplacements à titre professionnel	30
Deuxième partie : choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121 du code de l'urbanisme	31
1 Rappel des objectifs fondamentaux du code de l'urbanisme	32

Rapport de présentation

2	Justifications des limites de zones	34
2.1	Prise en compte de la desserte en réseaux	34
2.1.1	L'adduction en eau potable	34
2.1.2	Le réseau d'assainissement	35
2.1.3	La défense contre l'incendie	35
2.2	Prise en compte du risque d'inondations	35
2.3	Prise en compte de l'activité agricole	36
2.4	Prise en compte des équipements d'intérêt collectif	37
2.5	Compatibilité avec les objectifs de développement communal	37
2.5.1	Les servitudes d'utilité publique	37
2.5.2	Les informations et les obligations diverses	38
2.6	Compatibilité avec les objectifs de développement communal	40
Troisième partie : Prise en compte, préservation et mise en valeur de l'environnement		42
3	Prise en compte, préservation et mise en valeur de l'environnement	43
3.1	Lutter contre l'étalement urbain	43
3.2	Maintenir une physionomie rurale	43

Avant-propos

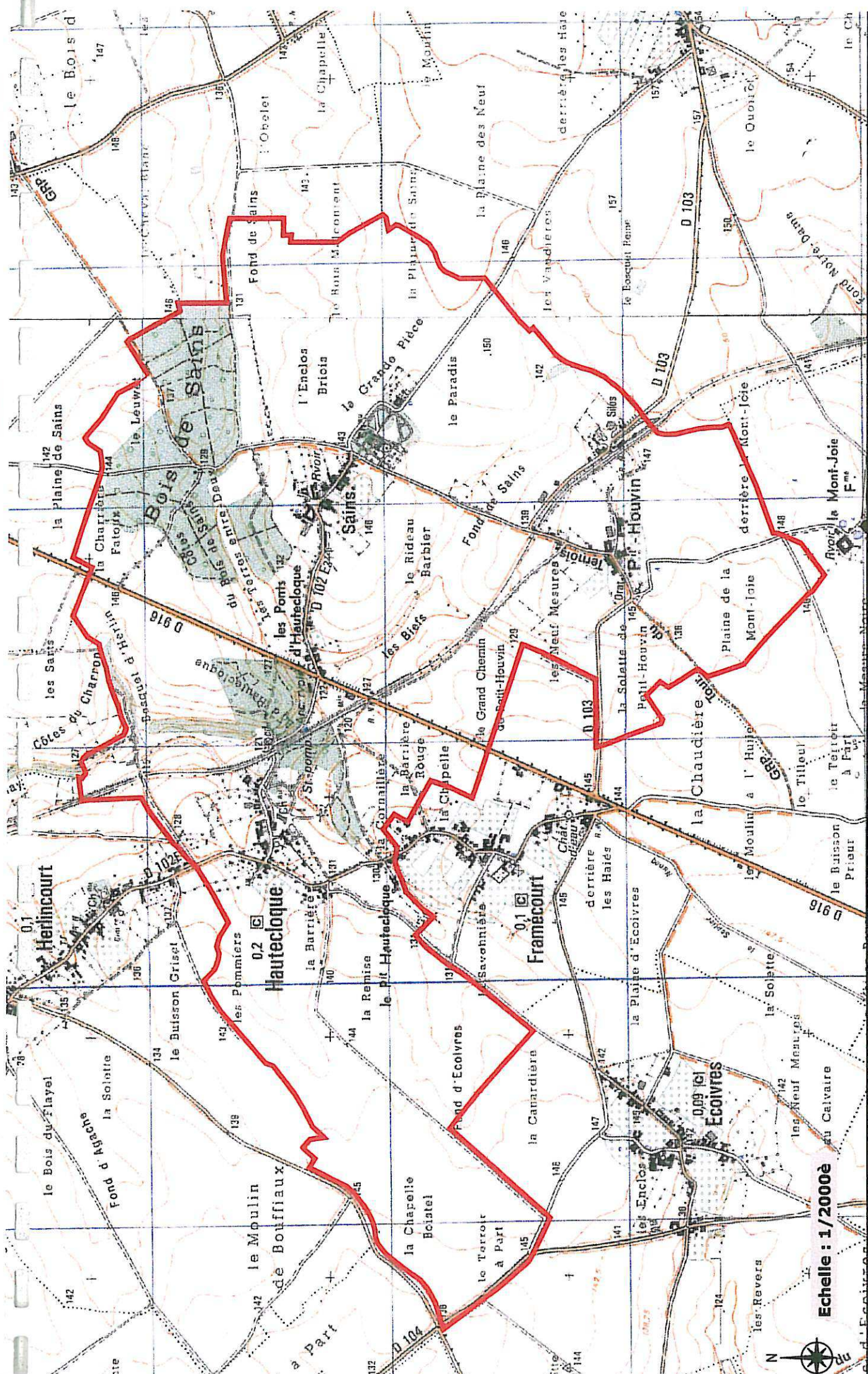
Par délibération, la Communauté de Communes du Saint-Polois a décidé d'élaborer une carte communale pour la commune de Hautecloque.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (S.R.U.) consacre législativement la carte communale et lui donne le statut de document d'urbanisme.

La carte communale comprend :-un rapport de présentation
:-un ou plusieurs documents graphiques, opposables
aux tiers.

Le présent rapport de présentation a pour objet d'apporter une connaissance générale du territoire et de mettre en évidence les objectifs de développement et les choix d'aménagement retenus.

Première partie : Analyse de l'état initial de l'environnement et prévision de développement



Echelle : 1/2000è

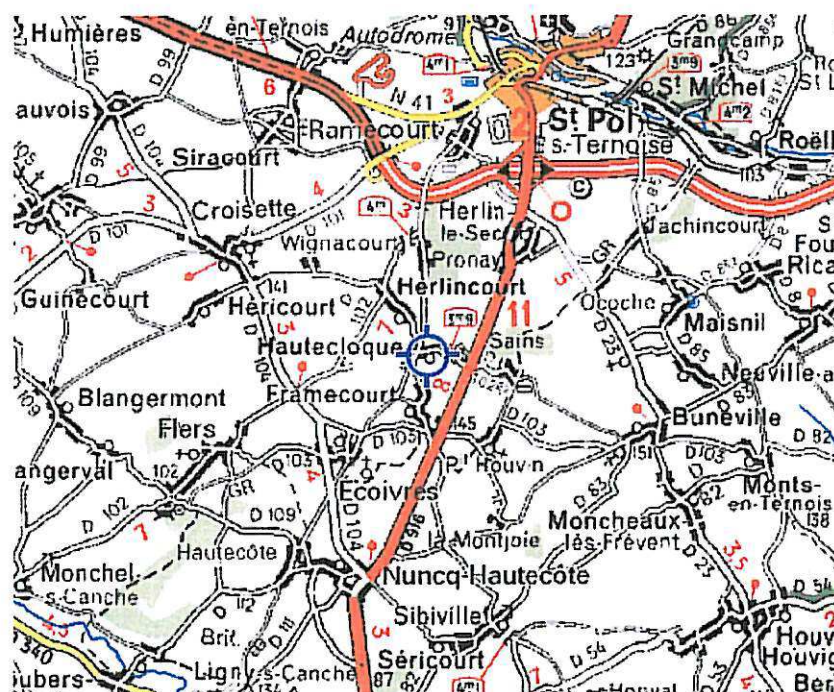
	<p>CARTE COMMUNALE</p> <p>Rapport de présentation</p>
<p>LOCALISATION</p>	<p>Commune de HAUTECLOQUE</p>

1 Présentation de la commune

1.1 Situation administrative

Appartenant au département du Pas-de-Calais, la commune de Hautecloque se situe au sud-ouest de la région, au sud de la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Hautecloque est rattachée administrativement à l'arrondissement d'Arras et fait partie du canton de Saint-Pol-sur-Ternoise. Elle adhère à la Communauté de Communes du Saint-Polois qui regroupe 43 communes du Ternois autour de la commune centre de Saint-Pol-sur-Ternoise. Elle participe également à l'élaboration du Pays du Ternois qui regroupent les Communauté de communes du Saint-Polois, du Pernois, de l'Auxillois, du Pays d'Heuchin et du Pays de Frévent.



La commune de Hautecloque dispose d'un territoire d'une superficie de 684 hectares, soit 6,84 km², pour une population de 186 habitants en 1999, soit une densité d'environ 27 habitants au km², pour une densité de 67 habitants au km² au niveau cantonal.

1.2 Schéma historique

Le terroir d'Hauteclouque est assez vaste. Le village est séparé de ses deux hameaux, Sains et Petit-Houvin, par le vallon qui se forme à la naissance du Pronay, ruisseau qui se jette dans la Ternoise à Saint-Pol. Peu de trouvailles archéologiques ont été signalées, à part les mottes féodales de Petit-Houvin et de Sains, ainsi que des ramassages de tuiles romaines dans ce hameau. Cette commune dont on parle depuis le XI^{ème}, a donné son nom à une famille noble des plus anciennes, qui a fait son entrée aux Etats d'Artois depuis 1414. Elle descend de Wilbert de Hauteclouque, chevalier, en 1174, bienfaiteurs de l'abbaye de Cercamps. Guy, dit « le Pieux », a participé à la croisade de 1217., ainsi que que Wanthier en 1270 avec Guy III de Châtillon, comte de Saint-Pol. C'est lui qui abandonne les trois cloches sur les armes de sa famille pour prendre « la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or », plus représentative d'un croisé-pèlerin, mais il garde la devise : « On entend de loin Hauteclouque ». Cette famille eut d'autres célébrités : trois officiers brillants sous Napoléon I^{er}, un maire d'Arras de 1826 à 1830, et le général Leclerc de Hauteclouque, héros de la 2^e DB pendant la Seconde Guerre mondiale, promu maréchal après sa mort. Mais la famille vend sa seigneurie du Ternois en 1536 à Jean Herlin. Elle passe ensuite aux Payen puis au Bertoult en 1600. Cette terre est érigée en marquisat en 1766. Il ne reste aujourd'hui qu'une partie du château édifié en 1687, la façade tournée vers l'église ; le reste a été rebâti aux XIX^e et XX^e siècles. Le hameau de Sains apparaît aussi au XI^e, où l'abbaye de Blangy et le sieur Accard se partagent le domaine. Puis on cite des seigneurs de Sains du XIII^e au XV^e siècle ; en 1605, François de Nédonchel, propriétaire du hameau, et en 1671, Jean de Le Caron de Canettemont qui devient seigneur de Sains par sa femme. Hauteclouque a terriblement souffert des guerres du XVI^e et du XVII^e siècles mais aussi de la Révolution puisque le village perd 20 personnes entre 1790 et 1795, c'est-à-dire presque le dixième de sa population.

Au XVIII^e siècle, Hauteclouque possède un moulin à vent pour le blé, la brasserie du château, et une fabrique de tabac qui envoie ses produits sur Amiens. La population atteint son maximum à la fin du XIX^e siècle avec l'arrivée du chemin de fer en 1879. Les guerres du XX^e siècle et l'exode rural l'ont réduite de moitié.

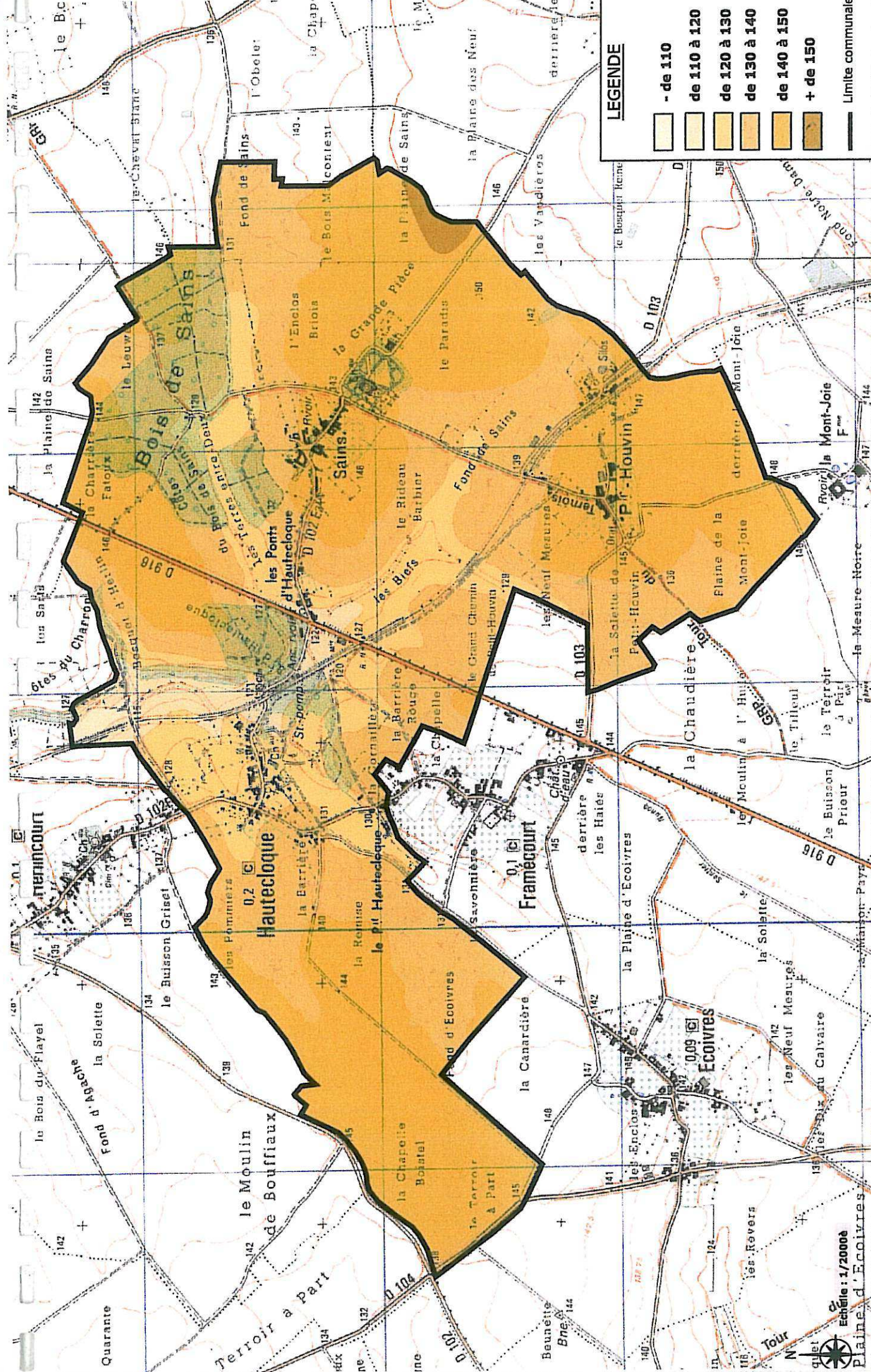
Le blason de Hauteclouque comprend des éléments des armes de la famille de Bertoult, avec un oiseau rappelant la légende de corbeaux qui envahissent régulièrement le lieu-dit « La Cornaillière ».

1.3 Environnement géographique de la commune

La commune de Hauteclouque jouit d'une situation géographique intéressante, à 6 km de Saint-Pol-Sur-Ternoise. Elle appartient à l'entité paysagère de l'Artois.

La desserte de la commune par les routes départementales 102e et 916, est confortée par la proximité de la route nationale 39 Arras / Saint-Pol-sur-Ternoise, ainsi que par un réseau important de routes départementales.

Les communes limitrophes sont : Buneville, Croisette, Ecoivres, Framecourt, Herlin-le-Sec, Herlincourt, Maisnil, Ramecourt, Sibiville.



LEGENDE

- de 110
- de 110 à 120
- de 120 à 130
- de 130 à 140
- de 140 à 150
- + de 150
- Limite communale

TOPOGRAPHIE

CARTE COMMUNALE

Commune de HAUTECLOUQUE

Rapport de présentation

Echelle : 1/20000



2 Analyse de l'état initial de l'environnement

2.1 L'occupation des sols

Hautecloque s'étend sur un territoire d'une superficie de 684 hectares cadastrés dont 70 hectares de bois et forêts.

L'urbanisation s'est faite sur la base d'une artère principale au cœur de village et de voies secondaires (chemins et impasses) se déployant de part et d'autre de celle-ci. Cependant, Hautecloque présente la particularité d'avoir une urbanisation qui ne s'est pas constituée uniquement au sein du bourg. En effet, deux hameaux historiques sont recensés sur la commune : le Petit Houvin et Sains ; et deux autres îlots d'urbanisation sont repérés, le premier au niveau de route départementale n°916 (au lieu-dit les Bieffes) et le second en limite communale avec Framecourt : le hameau du Petit Hautecloque.

L'activité agricole occupe une place importante sur le territoire communal, par la présence de nombreuses exploitations comprenant des hangars de stockage ou d'élevage et des prairies.

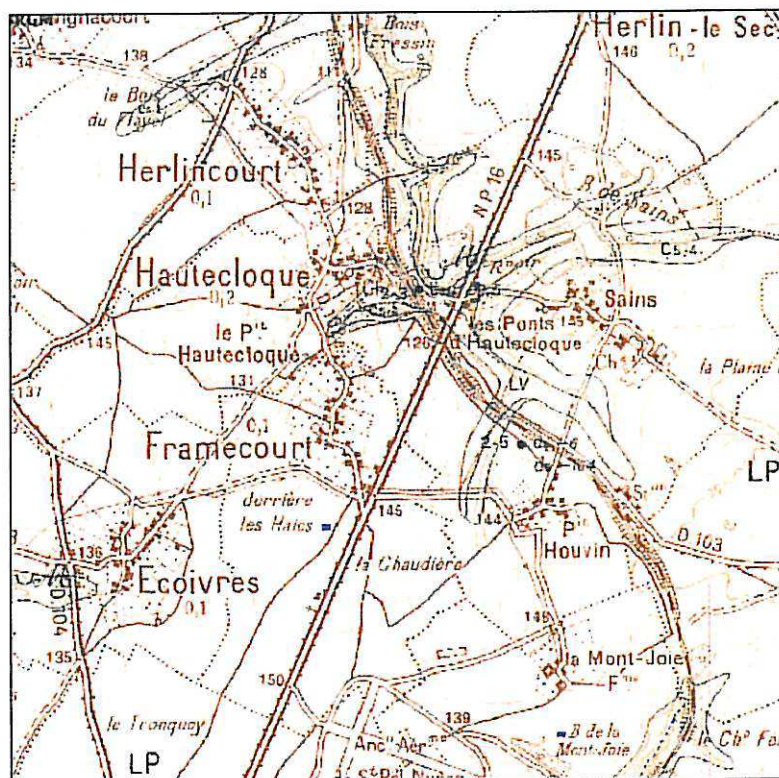
Typique d'un village rural, la voirie est parfois étroite, et ne supporte que peu de circulation.

2.2 Le milieu physique

2.2.1 La topographie

Le point culminant se situe à l'est de la commune, à une hauteur de 150 mètres. Le point le plus bas est au nord de la commune, à proximité du Bosquet d'Herlin (115 mètres).

2.2.2 La géologie



La commune de Hauteclouque se trouve dans le Ternois ; qui est situé dans le prolongement de la plaine occidentale d'Arras. Il marque la transition entre l'Artois et la Picardie. C'est un plateau crayeux dont les zones les plus élevées atteignent 150 mètres en moyenne.

Le sous-sol du territoire de la commune est constitué par :

- Des limons pléistocènes (LP)

Ils se trouvent en position haute ; ils viennent couronner les points hauts du plateau et peuvent être fort épais. Il s'agit d'une formation constituée par un limon éolien loessique, fin, doux au toucher, de teinte beige, parfois tirant sur le brun-rouge. Ils sont épais de quelques mètres. La nature du substrat sur lequel ils reposent va grandement influencer le drainage des sols qui s'y sont développés.

Ce sont des sols favorables à l'épuration, mais plutôt défavorables à l'infiltration.

- Des limons de lavage (LV)

Ce limon récent, qui se trouve à l'emplacement des vallées et vallons secs, provient essentiellement du remaniement du limon pléistocène. Il contient souvent des matières organiques qui lui donnent une teinte grisâtre, ainsi que des granules de craie ou des fragments de silex.

- De la craie blanche (c5-4)

C'est une craie blanche renfermant des silex disséminés dans la masse ou disposés en lits. Elle affleure sur les versants à la faveur des vallées creusées dans les plateaux par les cours d'eau. Elle est friable et très fissurée, ce qui lui procure une très grande perméabilité.

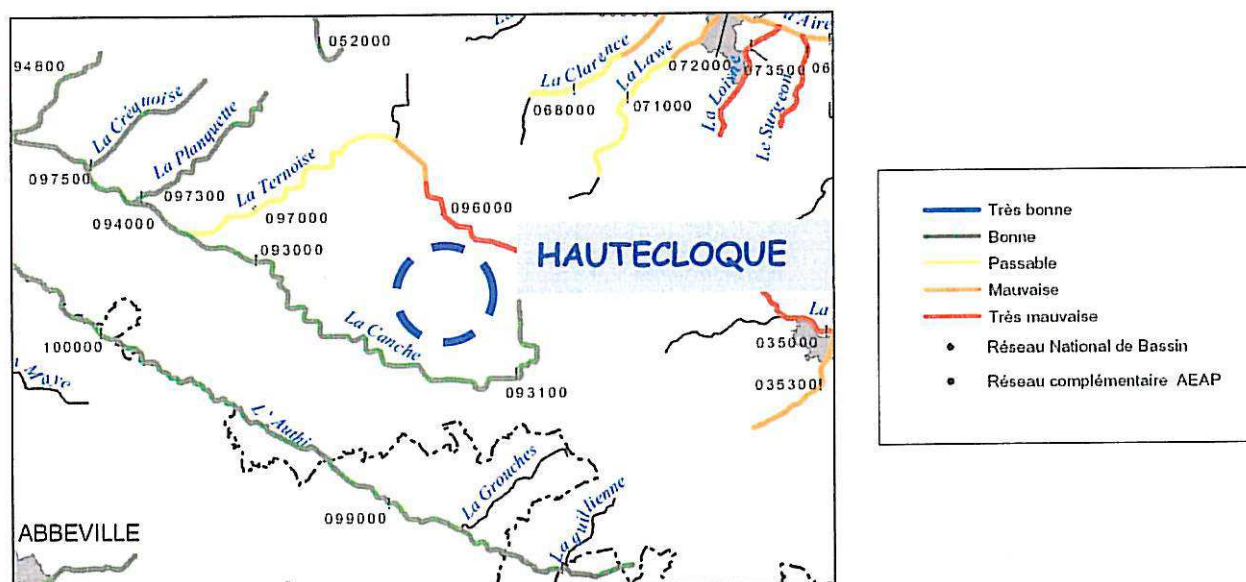
Il s'agit d'une roche favorable à l'infiltration, mais assez défavorable à l'épuration.

2.2.3 La ressource en eau

• Les eaux de surface

La commune est directement concernée par un cours d'eau : le Pronay. Il s'agit d'un ruisseau naissant au sein du vallon qui sépare le village de ses deux hameaux. Le Pronay rejoint la Ternoise à Saint-Pol-sur-Ternoise. De ce fait, Hautecloque se situe dans le bassin versant de la Ternoise, affluent de la Canche.

Qualité des cours d'eau
Situation en 2004



La Ternoise présente une qualité de milieu physique en deçà de ce qu'on peut en attendre en raison de la qualité du lit majeur dans lequel elle s'écoule (essentiellement prairial).

Les résultats pour l'ensemble du milieu font apparaître une certaine homogénéité pour la plupart des tronçons à l'exception des deux premiers concernant le secteur de Saint-Pol où l'urbanisation impacte de manière importante la note générale.

Le tronçon 8 peut être considéré comme le tronçon référence. Il bénéficie d'une pente importante qui lui confère des écoulements variés renforcés par le maintien dans le lit d'éléments ligneux (ancienne souche...). Les berges et les végétaux présents sur celui-ci sont également de bonne qualité.

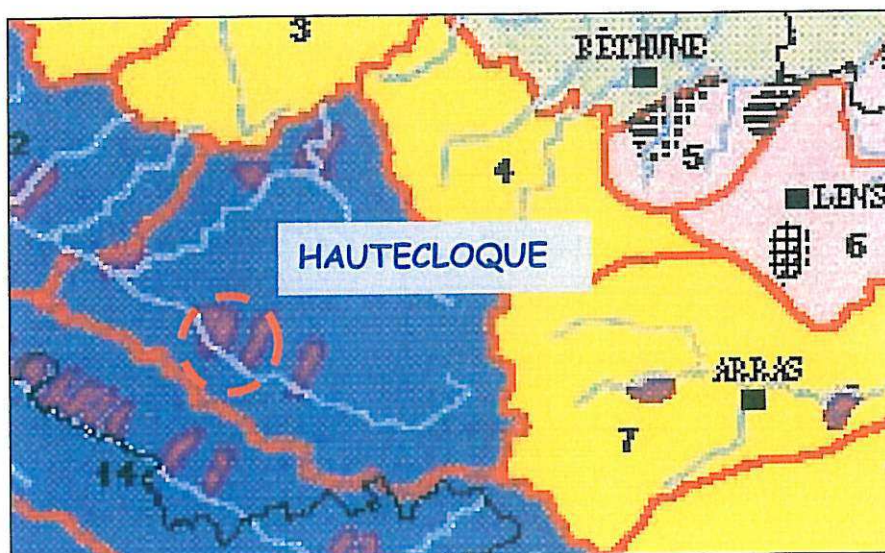
La Ternoise sur de nombreux secteurs est affectée par des dégradations de berge par glissement. Ce phénomène consécutif aux ouvertures de vannages entre dans la restructuration naturelle des berges.

La Communauté de Communes du Saint-Polois a réalisé une étude diagnostic concernant le ruissellement et l'érosion des sols.

• Les eaux souterraines

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Artois-Picardie approuvé le 30 décembre 1996 vise à garantir une bonne alimentation en eau et à en maîtriser les usages afin d'assurer une meilleure qualité des eaux de consommation mais aussi des eaux de rivières dont l'intégration dans la ville doit être soignée. Ce document localise la commune en zone excédentaire en eau souterraine.

Les zones de ressources potentielles en eau souterraine et secteurs sensibles à la sécheresse



• Protection de la ressource en eau

Depuis l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1999, la commune est incluse dans une zone sensible à la pollution des eaux par l'azote, et depuis l'arrêté du 20 décembre 2002, en zone vulnérable à la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

• Le risque d'inondations

La Communauté de Communes du Saint-Polois a réalisé une étude diagnostic intitulée « Ruissellement et érosion des sols ». Les zones présentant un risque potentiel ont été reportées sur la carte « Analyse environnementale ». Elles se situent majoritairement le long de la vallée du Pronay. Un terrain en cuvette est également repris au niveau du hameau du Petit Hautecloque.

2.3 Le milieu biologique

Certains villages du Ternois, comme Hautecloque, sont caractérisés par la présence d'un maillage de haies et de prairies entourant le village : il s'agit d'une ceinture bocagère. A cette zone bocagère succède la plaine agricole et les milieux forestiers. Le bocage est par définition, un paysage formé de prés clos par des haies vives et des arbres. Le bocage a une histoire ancienne et s'est façonné en plusieurs étapes au cours des siècles, il est le résultat des défrichements forestiers du Moyen Age et de phases de plantations successives. C'est un milieu issu du travail de l'homme et en constante évolution en fonction de ses activités.

Les rôles joués par le bocage et les haies peuvent être classés en cinq catégories :

- l'effet brise-vent et la régulation thermique,
- la régulation hydraulique (régulation de l'écoulement du régime des eaux, protection des sols contre l'érosion, protéger les eaux de surface et souterraines des pollutions agricoles...)
- l'amélioration du paysage et du cadre de vie (paysages agréables pour les habitants et les touristes),
- le bocage est aussi un réservoir de biodiversité,
- la production (bois d'œuvre et de chauffe, apiculture, vergers, gibiers, fruits des bois, protection des cultures...).

Le bocage est un milieu qui abrite quelques espèces animales et végétales rares ou menacées. Mais ce qui fait de lui un milieu remarquable, c'est qu'il recèle une diversité biologique globale étonnante. Cette diversité est plus importante que celle de secteurs ouverts de plaine.

La flore du bocage se compose dans certaines haies hautes de nombreuses essences d'arbres (charme, frêne, néflier, pommier, poirier...) et d'arbustes (viorne obier et lantane, houx, églantier, fusain d'Europe, troène commun...), parfois recouvertes de lianes (chèvrefeuille, lierre, clématite...). Mais c'est au pied de la haie, suivant l'espace disponible, que le nombre de plantes est le plus important. On peut citer : le sceau de Salomon, le compagnon rouge, l'herbe à Robert, la prêle des champs, le gouet tacheté, l'ail des ours, certaines orchidées...

Chevreuil, lièvre, renard, hérisson, belette, écureuil, mésanges et autres passereaux sont les hôtes les plus connus du bocage. Plus discrets sont le muscardin (petit rongeur frugivore), les batraciens (tritons, crapauds, salamandres, grenouilles,

rainettes) et les insectes (papillons, abeilles sauvages, hannetons...). La chouette chevêche d'Athéna, qui niche dans les arbres creux, fait partie également de la faune emblématique du bocage.

Véritable forêt linéaire, la haie permet d'assurer les échanges de populations animales entre deux massifs boisés ou deux bosquets. A long terme, elle évite le dégénérescence génétique d'une petite population qui se reproduirait sinon en vase clos. De ce fait, les haies sont de véritables corridors biologiques.

Les inventaires effectués par la Direction Régionale de l'Environnement n'ont, à ce jour, pas mis en évidence des milieux particulièrement remarquables et/ou fragiles sur la commune (dans le cadre de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, l'inventaire "Natura 2000").

2.4 L'environnement naturel

Le contexte paysager à l'intérieur duquel s'insère Hautecloque est révélateur du caractère rural de la commune. Aux boisements et à la plaine agricole, s'ajoute l'ondulation du relief qui valorise l'environnement immédiat du village.

2.4.1 Les paysages boisés

Hautecloque compte 70 hectares de bois ou forêt recensés par l'Insee sur son territoire. Le plus important est le Bois d'Hautecloque, à l'Est de la commune.

2.4.2 Les paysages ruraux

La place de l'agriculture dans l'occupation du sol est très importante. En dehors des voies urbanisées s'étendent en effet des paysages de grandes cultures et de pâture sur lesquels se maillent les chemins ruraux. (alors que la commune occupe 684 hectares, les exploitations agricoles utilisent 565 ha; parmi ces 565 ha, 493 ha sont des terres labourables et 71 ha sont des terres toujours en herbes, selon le recensement agricole de 2000).

Les villages du Ternois sont bordés d'une auréole bocagère plus ou moins dense composée de prairies se situant à proximité directe des exploitations. Cette auréole bocagère joue un rôle important dans la perception du village. Depuis l'extérieur, le village semble niché dans un écrin de verdure composé d'un maillage de haies, de prés et de bosquets. Depuis l'intérieur du village, les haies libres délimitent les parcelles pacagées et contribuent à affirmer l'ambiance bucolique du site.

La ceinture bocagère du village et de ses hameaux sert d'interface entre la trame bâtie et les vastes étendues cultivées.

2.4.3 Les paysages aménagés et traités

A l'intérieur du tissu bâti, Hautecloque dispose également d'espaces publics aménagés. Des petites places vertes sont localisées au centre du village et des hameaux. Ils sont mis en valeur grâce aux aménagements paysagers (massifs d'arbuste, alignements d'arbres, haies...). Quant aux accotements routiers, ils sont gravillonnés ou enherbés.

En outre, le village est parcouru par un sentier pédestre verdoyant ; reprenant le tracé de l'ancienne voie ferrée, il offre un aperçu des différentes palettes paysagères de Hautecloque.

2.5 L'environnement urbain

2.5.1 Les formes du tissu urbain

Le village est constitué à 91,5% d'habitations individuelles, maisons ou fermes.

NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIECES

Nombre de pièces	1	2	3	4 et plus
1999	0 %	1,4 %	9,9%	88,7 %

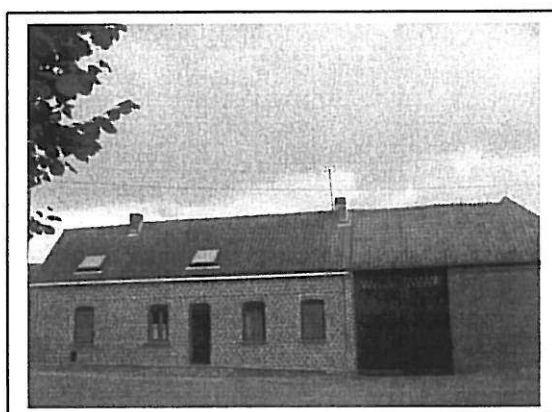
Les résidences principales ont pour 88,7% au moins 4 pièces. Cette part de grands logements est caractéristique à la fois d'un changement de destination des anciens sièges d'exploitation en maisons d'habitation et d'une typologie d'habitat pavillonnaire.

2.5.2 Les typologies du bâti

Le caractère rural imprègne fortement le paysage urbain de Hautecloque : village-rue avec plusieurs hameaux, hauteur peu élevée, constructions liées à l'activité agricole.

• La maison traditionnelle

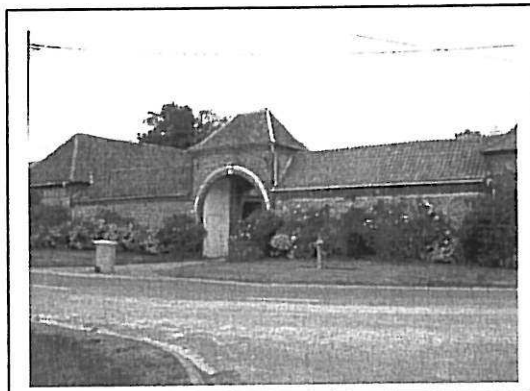
Les maisons en briques, à double pans en tuile de terre cuite, composées soit d'un rez-de-chaussée plus combles, soit pour une minorité d'un rez-de-chaussée accompagné d'un étage et de combles, constituent la majorité des habitations du village. Il n'y a pas toujours de garage, le jardin est situé le plus souvent derrière la maison qui est généralement placée en front à rue.



• Le corps de ferme

Les corps de ferme sont de type traditionnel et généralement de taille importante. Les matériaux utilisés sont la brique rouge, la pierre de taille calcaire, le torchis, les parpaings recouvert de crépis lissé et peint. Il est possible d'observer des bardage en bois sur certaines constructions (anciens et nouveaux bâtiments d'élevage). Les toitures sont essentiellement constituées de tuiles.

Les bâtiments agricoles sont en tôle peinte (de couleurs sombres) ou recouverts d'un bardage en bois et ils sont parfois entourés par des plantations : ils s'inscrivent parfaitement dans le contexte paysager.



• L'habitat pavillonnaire

Les pavillons, témoin de l'urbanisation plus récente, se sont construits la plupart du temps, en retrait de l'alignement et des limites séparatives. La maison se situe généralement au centre du terrain.

Cette forme d'urbanisation spontanée s'est développée le plus souvent le long des axes principaux de la commune. Cet habitat est constitué essentiellement de constructions en brique ou crépis, accompagnées de toitures en tuile à double pans ; typique de la région.

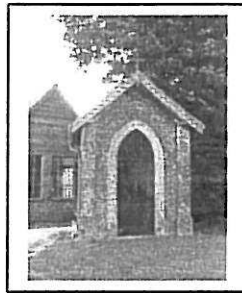
2.5.3 Le patrimoine historique et architectural local

Hauteclouque compte un nombre considérable d'éléments historiques et architecturaux témoignant d'un riche passé, mais actuellement aucun édifice n'est classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

Le patrimoine historique et architectural de la commune peut être classé en deux catégories :

- les édifices de grandes tailles : la motte féodale du Petit Houvin (XI^e au XII^e siècle), le château de Sains (XVIII^e et XIX^e siècles), le château à proximité de l'église, l'église et la ferme du château de Sains ;
- les éléments du petit patrimoine rural : la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours (XIX^e siècle), la chapelle Notre-Dame-de-Liesse (vers 1910) et la chapelle Saint-Anne (XIX^e siècle).

Bien que ces monuments ne soient pas protégés, ils méritent d'être valorisés et conservés car ils participent au maintien de l'identité communale.



3 Perspective d'évolution

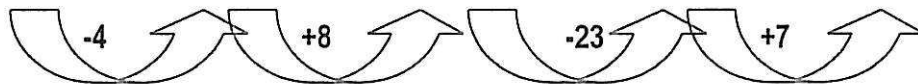
3.1 Démographie

3.1.1 Evolution de la population

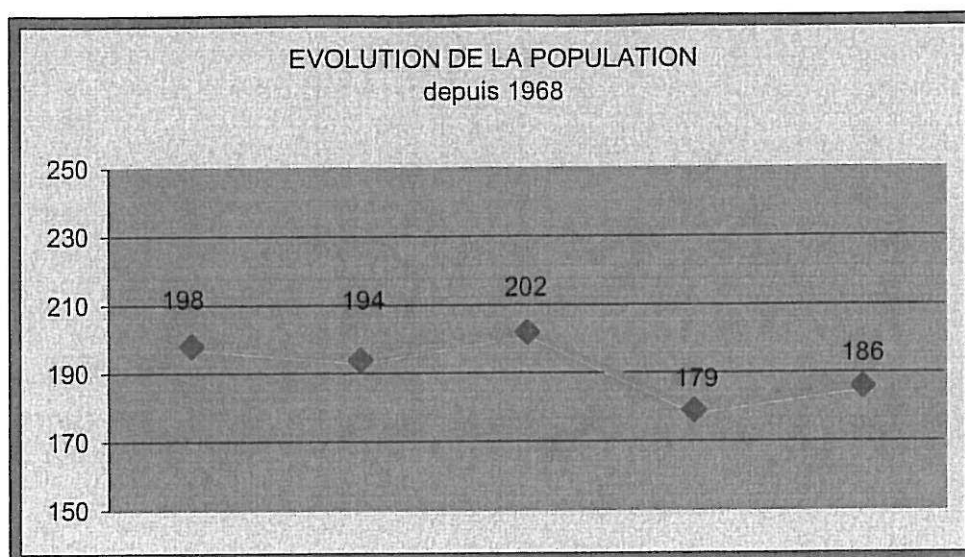
POPULATION (sans doubles comptes)

Définition : La population sans doubles comptes correspond à la population totale de Hautecloque à laquelle ont été retirés les doubles comptes, c'est-à-dire les personnes qui sont recensées dans une autre commune (exemples : les militaires ou les étudiants vivant sur le territoire communal mais ayant leur résidence personnelle ailleurs).

	1968	1975	1982	1990	1999
PSDC	198	194	202	179	186



Source : Recensements de la population (dénombrements) - Copyright INSEE



Depuis 1968, l'évolution globale de la population sur la commune est négative : elle enregistre une diminution de 6,1% entre le recensement de 1968 et 1999.

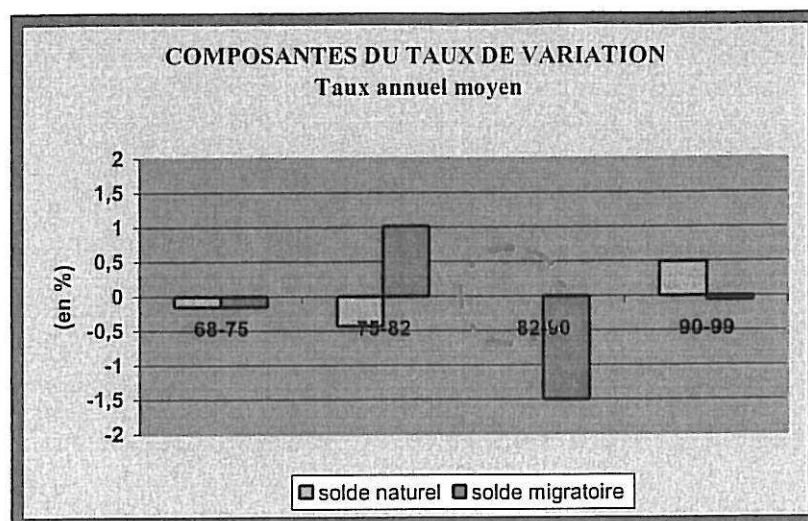
Cette évolution se décompose en quatre tendances :

- Une diminution de la population entre 1968 et 1975 : -2,0%.
- Une augmentation de la population entre 1975 et 1982 : +4,1%.
- Une baisse plus conséquente entre 1982 et 1990 : -11,4%.
- Une croissance faible depuis 1990 : +3,9% jusqu'en 1999, et une population qui avoisine les 190 habitants, alors qu'en 1968, elle approchait les 200 habitants.

NAISSANCES, DECES, TAUX

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	16	27	12	16	21
Décès	18	29	18	16	13
Solde naturel - taux annuel (%)	-0,15	-0,15	-0,43	0,00	+0,49
Solde migratoire - taux annuel (%)	-2,39	-0,15	+1,01	-1,50	-0,06
Taux de variation annuel total (%)	-2,54	-0,29	+0,58	-1,50	+0,43

Sources: Recensements de la population (dénombrements), Etat civil- Copyright INSEE



Définition : L'évolution de la population se justifie par la combinaison du solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et du solde migratoire (différence entre les emménagements et les déménagements sur le territoire communal).

De 1962 à 1975, l'évolution démographique est négative, en raison d'un solde naturel de -0,15% entre 1962 et 1975, et d'un solde migratoire de -2,39% entre 1962 et 1968, et de -0,15% entre 1968 et 1975, les sorties de population étant plus élevées que les arrivées sur le territoire communal.

De 1975 à 1982, la tendance des migrations s'inverse, pour atteindre 1,01% ; en revanche, le déficit du taux de natalité s'accroît avec un solde de -0,43%.

Entre 1982 et 1990, les migrations chutent une nouvelle fois, avec un taux de -1,50% ; cette évolution s'accompagne d'une absence d'évolution du solde naturel sur cette même période.

Enfin, à partir de 1990, l'évolution démographique est globalement positive : le taux du solde naturel est excédentaire avec +0,49%, par ailleurs, le solde migratoire reste négatif, mais dans une moindre mesure par rapport aux années précédentes, car il est de -0,06%.

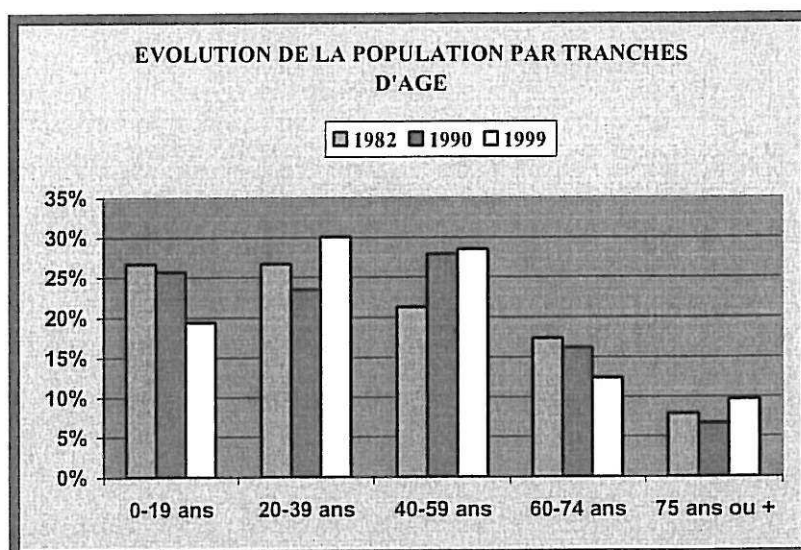
Ainsi de 1982 à 1999, le taux de variation sur la commune est variable : -1,50% entre 1982 et 1990 en raison d'une absence de renouvellement naturel de la population et d'un manque d'emménagement sur la commune, et +0,43% entre 1990 et 1999, le solde naturel étant suffisant pour contre balancer le déficit du solde migratoire.

3.1.2 La structure de la population

● Par âge et par sexe

POPULATION PAR AGE ET PAR SEXE EN 1999					
	Hauteclouque	Canton SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Arrondissement ARRAS	REGION Nord Pas-de-Calais	FRANCE
TOTAL	186				
0-19 ans	19,4 %	26,5 %	26,7 %	28 %	24,6 %
20-39 ans	30,1 %	26,1 %	27,2 %	28,8 %	28,1 %
40-59 ans	28,5 %	24,3 %	25,6 %	24,4 %	26 %
60-74 ans	12,4 %	14,6 %	13,6 %	12,5 %	13,6 %
75 ans ou +	9,7 %	8,5 %	6,9 %	6,3 %	7,7 %
HOMMES	98=52,7%	48,8%	48,9%	48,4%	48,6%
0-19 ans	11,8 %	13,6 %	14,3 %	14,3 %	12,6 %
20-39 ans	14,0 %	13,3 %	14,3 %	14,4 %	14,1 %
40-59 ans	16,1 %	12,3 %	12,1 %	12,2 %	12,9 %
60-74 ans	7,0 %	6,5 %	5,8 %	5,5 %	6,3 %
75 ans ou +	3,8 %	3,1 %	2 %	2,1 %	2,8 %
FEMMES	88= 47,3%	51,2%	51,1%	51,6%	51,4%
0-19 ans	7,5 %	12,9 %	13 %	13,7 %	12 %
20-39 ans	16,1 %	12,8 %	13,4 %	14,4 %	14,1 %
40-59 ans	12,4 %	11,9 %	12,8 %	12,3 %	13,1 %
60-74 ans	5,4 %	8,1 %	7,4 %	7 %	7,3 %
75 ans ou +	5,9 %	5,4 %	4,5 %	4,2 %	4,9 %

Source : Recensement de la population 1999 – Copyright INSEE



Avec quasiment la moitié de la population (49,5%) ayant moins de 40 ans, la population de Hauteclouque est relativement jeune en 1999 : 19,4% des habitants ont moins de 20 ans, 30,1% ont entre 20 et 40 ans. La première tranche d'âge est sous-

représentée par rapport aux moyennes du canton et de l'arrondissement, et ce en raison d'une diminution de 21,7% de ses effectifs entre 1990 et 1999. En revanche, il faut noter une sur-représentation de la population des 20-39 ans sur cette même période, population qui connaît une augmentation de 33,3% entre 1990 et 1999. Cette tranche d'âge se reporte généralement sur les personnes d'âge intermédiaire, ainsi, dans le cas de Hautecloque, les 40-59 ans connaissent également une augmentation, mais dans une moindre mesure par rapport aux 20-39 ans, car elle est seulement de 6% entre 1990 et 1999. Toutefois, cette croissance suffit pour que cette tranche d'âge soit sur-représentée par rapport aux autres niveaux territoriaux. Par ailleurs, on constate une sur-représentation des personnes de 75 ans et plus au niveau de la commune (9,7% de la population), par rapport aux autres niveaux territoriaux au sein desquels les personnes de cette tranche d'âge représentent en moyenne 7,35%. Il faut, de surcroît, souligner que cette tranche d'âge connaît la plus forte augmentation entre 1990 et 1999 : +50,0%, taux de variation assez exceptionnel.

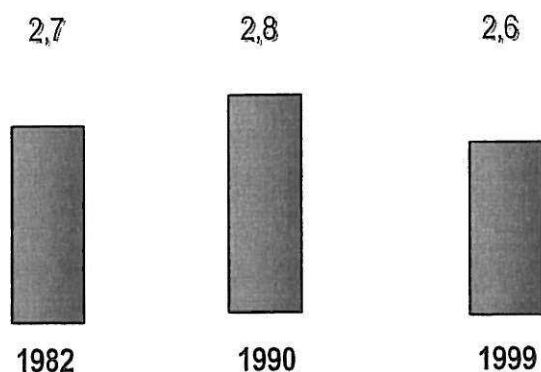
Cette structure démographique révèle la présence de familles avec enfants, subissant le phénomène de décohabitation des ménages, les enfants quittant le foyer familial et ne se réinstallant pas sur la commune, corroborée par la difficulté de la commune d'accueillir des jeunes couples (en raison de la hausse du prix de l'immobilier). Les personnes de plus de 60 ans étant sous-représentées (12,4%) par rapport au canton et à l'arrondissement, les signes d'un vieillissement de population, au sein de la commune, sont moindres par rapport à l'évolution normale de la pyramide des âges. En effet, cette catégorie de personnes connaît une baisse de 20,7% de sa population entre 1990 et 1999, alors que la plupart des territoires subissent une augmentation du nombre de ces personnes.

• *Par ménages*

Depuis 1982, le nombre des ménages sur la commune a diminué de 4,1%. En 1982, Hautecloque comprenait 74 ménages ; en 1999, elle en comptait 71.

Confrontée aux effectifs de population des ménages, cette progression permet de relever l'évolution de la taille moyenne des ménages sur la commune.

EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MENAGES

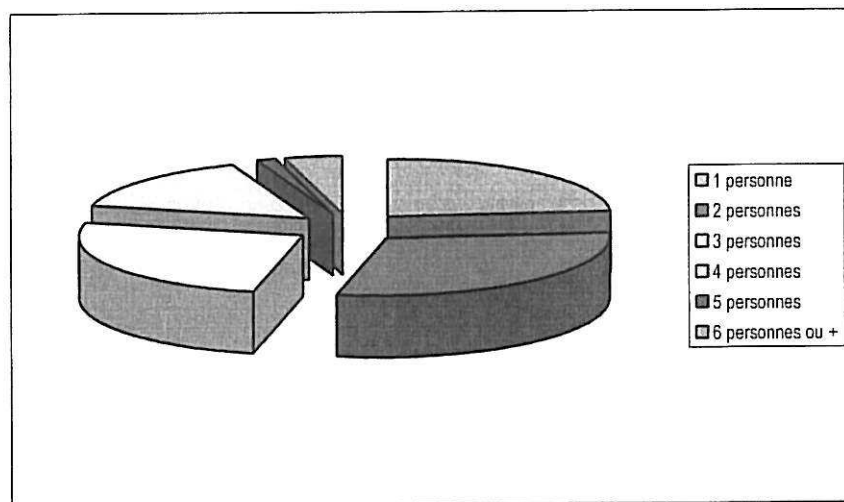


La taille moyenne des ménages est de 2,6 habitants par foyer en 1999. Cette composition est identique à celle relevée au sein du canton (2,6) et celle de l'arrondissement (2,6).

TAILLE DES MENAGES EN 1999

	Hauteclouque	Canton	Arrondissement	Région	France
Total (en nombre)	71				
1 personne	23,9 %	24,3 %	24 %	26,6 %	31 %
2 personnes	29,6 %	32,5 %	31,2 %	29,6 %	31,1 %
3 personnes	25,4 %	16,9 %	18,2 %	16,9 %	16,2 %
4 personnes	15,5 %	14,8 %	15,4 %	14,6 %	13,8 %
5 personnes	1,4 %	8,0 %	7,8 %	8 %	5,5 %
6 personnes et +	4,2 %	3,4 %	3,4 %	4,3 %	2,4 %

Source : Recensement de la population 1999 – Copyright INSEE



En 1999, les ménages ont pour caractéristique d'être essentiellement des couples sans enfant. En effet, les personnes vivant seules et les couples représentent 53,5 % de l'ensemble.

La part des couples avec deux enfants est sur-représentée au sein de la commune (15,5%) par rapport aux autres territoires (14,65%), de même que celle des familles avec au moins quatre enfants (4,2%).

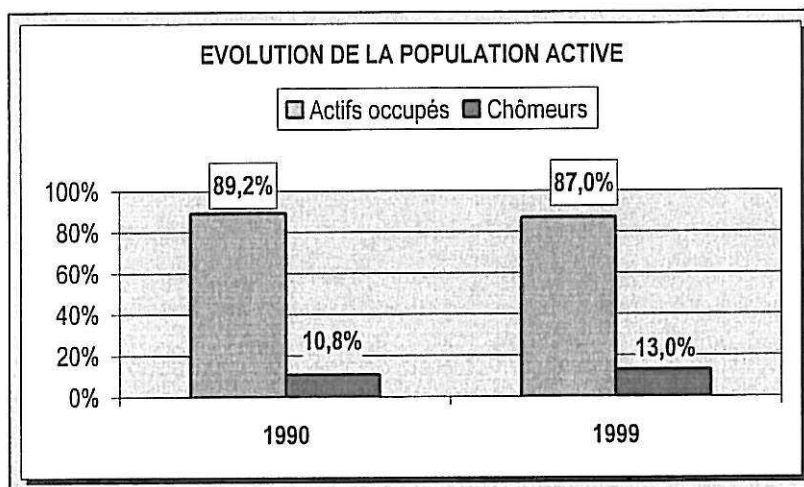
Ce découpage confirme donc la présence de familles établies avec enfants à charge au sein de la commune.

3.2 Economie

3.2.1 La population active et le taux d'activité

POPULATION ACTIVE TOTALE EN 1999				
Hauteclouque				
		Hommes	Femmes	Total
Actifs occupés		96,4 %	73,0 %	87,0 %
Chômeurs		3,6%	27,0 %	13,0 %
Total	Nombre	55	37	92
ZONE D'EMPLOI Artois-Ternois				
Actifs occupés		89 %	84 %	87 %
Chômeurs		11 %	16 %	13 %
REGION Nord Pas-de-Calais				
Actifs occupés		84 %	80 %	82 %
Chômeurs		16 %	20 %	18 %
FRANCE				
Actifs occupés		89 %	85 %	87 %
Chômeurs		11 %	15 %	13 %

Source : Recensement de la population 1999 - Copyright INSEE

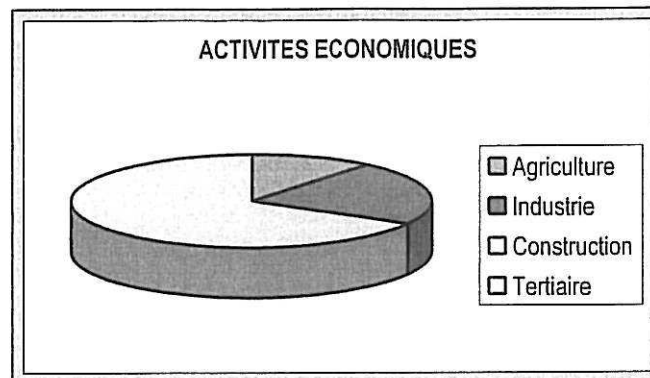


Définition : La population active correspond à la population des plus de 15 ans ayant un emploi, à la recherche d'un emploi ou aux militaires du contingent.

En 1999, parmi les 186 habitants de la commune, 92 sont actifs, soit une population active représentant 49,5% de la population totale.

Toutefois, le nombre d'actifs occupés (87,0%) est inférieur aux taux d'activité de la zone d'emploi Artois-Ternois à laquelle la commune est rattachée, de l'arrondissement (85%) et de la région ; ceci peut s'expliquer par le fort taux de chômage chez les femmes (27,0%), qui est supérieur aux taux des autres territoires. Entre 1990 et 1999, la part d'actifs ayant un emploi diminue (variation de 2,2% sur la période). Il confirme une baisse du nombre de familles composées d'actifs occupés.

3.2.2 Les secteurs économiques



Les actifs occupés de la commune travaillent pour la majorité dans le secteur tertiaire (67%). Cette proportion est supérieure à celles enregistrées dans le canton (63). Le secteur de la construction n'est pas représenté au sein de la commune.

3.2.3 Emplois sur la commune

En 1999, 29 emplois sont recensés sur la commune dont 15 reviennent aux habitants, soit une proportion de 51,7%.

3.3 Habitat

3.3.1 La composition du parc

PARC DE LOGEMENTS EN 1999

	Hautecloque	CANTON Saint-Pol- sur- Ternoise	ARRONDISSEMENT Arras	REGION	FRANCE
Nombre de logements	83				
Résidences principales	85,5%	90,1 %	92,7 %	90,9 %	83 %
Résidences secondaires	7,2 %	4,2 %	2,6 %	3,5 %	10,1 %
Logements vacants	6,0 %	5,2 %	3,1 %	5,6 %	6,9 %

Source : Recensement de la population 1999 – Copyright INSEE

TYPE D'IMMEUBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 1999

	Hauteclouque	Canton	Arrondissement
Maison individuelle, ferme	91,5 %	87,2%	82,6 %
Immeuble collectif	8,5 %	9,6 %	15,4 %

Source : Recensement de la population 1999 – Copyright INSEE

En 1999, la commune de Hauteclouque comprenait 83 logements composés de 71 résidences principales caractérisées majoritairement par des maisons individuelles. La structure individuelle des résidences principales reflète le caractère rural et résidentiel de Hauteclouque (maisons ou fermes).

Le taux de vacance est estimé à 6,0% du parc de logements de la commune en 1999, soit 5 habitations. Ce taux est très faible, à l'instar de la périphérie d'Arras / Saint-Pol-Sur-Ternoise. Il est révélateur de la tendance à la réhabilitation d'anciens logements, ainsi que d'une pression foncière accrue sur la commune.

3.3.2 Le type d'occupation

Le type d'occupation des résidences principales divise la population en trois catégories :

- Les propriétaires
- Les locataires
- Les personnes logées gratuitement

RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION EN 1999

	Hauteclouque	Canton	Arrondissement	Région	France
Propriétaire	67,6 %	65,3 %	63,7 %	55,1 %	54,7 %
Locataire, sous-locataire	23,9 %	30,4 %	31,6 %	40,1 %	40,7 %
Logé gratuitement	8,5 %	4,4 %	4,7 %	4,8 %	4,6 %

Source : Recensement de la population 1999 – Copyright INSEE

Le parc des résidences principales est majoritairement occupé par des propriétaires (67,6%). Cette proportion est plus élevée qu'aux échelles territoriales supérieures ; celle des locataires (23,9%) est en revanche sous-représentée. L'offre de logements locatifs correspond exclusivement au parc privé. Il n'existe pas de logements conventionnés sur la commune.

L'évolution des statuts d'occupation entre 1990 et 1999 est marquée par l'augmentation des propriétaires (+23,1%), ainsi que par une forte baisse de la représentation des locataires : -10,5%.

3.3.3 Qualité des logements

RESIDENCES PRINCIPALES EN 1999						
	Type de chauffage			Installations sanitaires		
	Central collectif	Central individuel	Sans chauffage central	WC à l'intérieur du logement	Ni baignoire ni douche	Baignoire ou douche
1999	0 %	50,7%	49,3%	95,5%	11,3 %	88,7 %

Source : Recensement de la population 1999 – Copyright INSEE

Information : Les installations sanitaires et de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements.

Les résidences principales de Hautecloque sont à plus de 88% équipées soit d'une baignoire soit d'une douche et à plus de 95% de WC à l'intérieur.

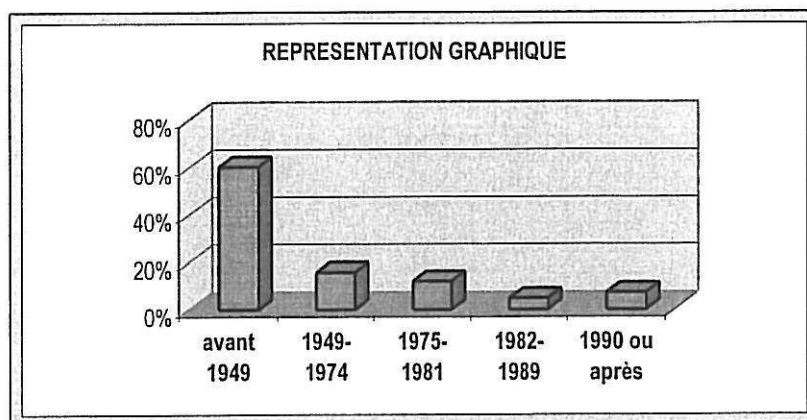
Néanmoins, certains logements ne disposent pas encore du "tout-confort", puisque 49,3% n'ont pas le chauffage central et 11,3% n'ont ni baignoire ni douche (contre 30,5% et 5,6% au sein du canton).

3.3.4 L'ancienneté du parc

ANCIENNETE DU PARC (date d'achèvement) EN 1999

	HAUTECLOQUE		Canton	Arrondissement	Région	France
	nombre	%				
Avant 1949	50	60,2 %	43,8 %	42,5 %	40,6 %	34,9 %
De 1949 à 1974	13	15,7 %	29,9 %	28,6 %	31 %	31,4 %
De 1975 à 1981	10	12,0 %	9,7 %	11,6 %	12 %	12,4 %
De 1982 à 1989	4	4,8 %	10,7 %	10,4 %	9,5 %	11 %
1990 ou après	6	7,2 %	5,9 %	6,9 %	7 %	10,3 %

Source : Recensement de la population 1999 – Copyright INSEE



Le parc de logements sur Hautecloque est relativement ancien. En effet, les logements d'avant 1949 représentent 60,2% de l'ensemble. De 1949 à 1981, la

commune enregistre des taux de construction avoisinant les 15% (15,7 % de 1949 à 1974, 12,0% de 1975 à 1981).

Entre 1982 et 1990, Hautecloque connaît un taux de construction très faible : 4,8%.

Depuis 1990, le taux reste bas, 7,2%, mais a toutefois légèrement augmenté par rapport aux années précédentes.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, le rythme de développement sur Hautecloque s'est établi comme suit :

- de 1982 à 1989 : 4 logements construits.
- de 1990 à 1999 : 6 logements construits.
- de 1999 à 2004 : 7 permis de construction de maisons individuelles accordés, soit 1 à 2 logements par an.

EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DEPUIS 1999	
1999	1
2000	1
2001	1
2002	0
2003	2
2004	2
2005	1

Par conséquent, depuis 20 ans, la commune connaît un rythme de développement de l'habitat stable.

3.4 Equipements de superstructure

a) Enseignement

La commune fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) rassemblant les enfants des communes de : Hautecloque, Framecourt, Nuncq-Hautecôte, Herlin le Sec, Herlincourt et Ecoivres. En 2005, dans le cadre du RPI, l'école de Hautecloque accueille 24 enfants de CP-CE1 dans une classe unique.

Les effectifs scolaires des dernières années sont les suivants :

Année	Nombre d'élèves
2002	19
1998	17

Ils permettent de constater la relative stabilité de ces effectifs, générée par un solde naturel positif dans les années 1990 poursuivi en 2000.

Les enfants disposent également d'une navette entre les communes du regroupement.

Rapport de présentation

Les enfants peuvent également bénéficier de la cantine scolaire.

Le collège le plus proche se situe sur Saint-Pol (6 kilomètres). Un ramassage scolaire est organisé pour le premier cycle. Les lycéens sont également scolarisés à Saint-Pol.

Le réseau Colvert du Conseil général du Pas-de-Calais assure le transport scolaire.

b) Loisirs, sports et culture

La commune dispose d'un sentier de randonnée.

c) Artisanat, commerces et services

Quelques services sont proposés sur le territoire communal au travers des activités suivantes :

Catégories	Activités
Services généraux	Mairie
Artisanat et commerces	1 électricien 1 chauffagiste

Les autres artisans et commerces se trouvent majoritairement sur Saint-Pol-sur-Ternoise (6 km)

Les services administratifs sont assurés par la Mairie.

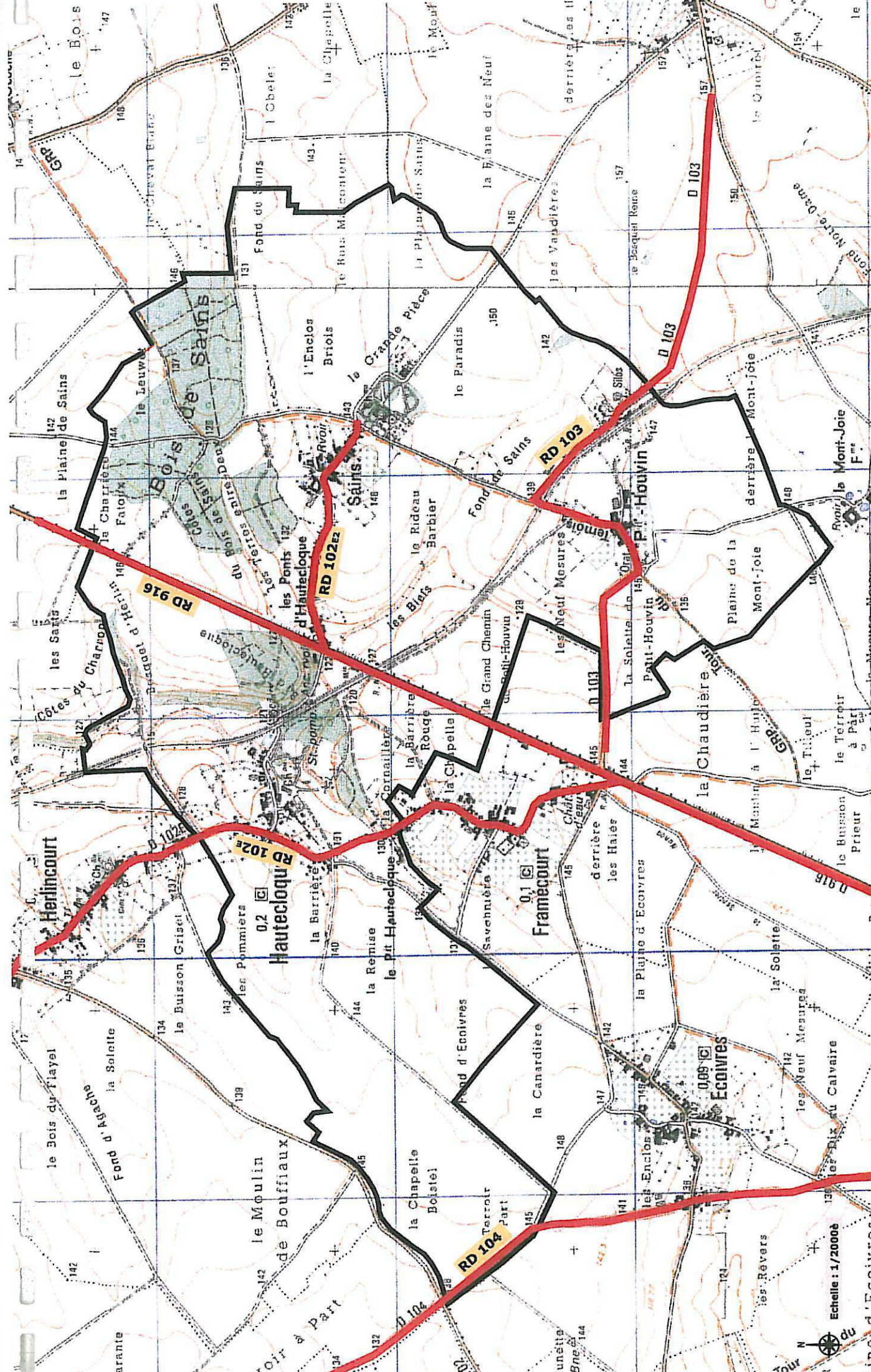
Les autres services à la population (banque, poste,...) sont situés à Saint-Pol-sur-Ternoise; de même que les services publics tels que le commissariat de police ou les pompiers.

d) Santé et action sociale

La commune ne comprend pas d'établissement de santé. Le centre hospitalier le plus proche se situe sur Saint-Pol.

En matière d'action sociale, les personnes âgées peuvent bénéficier d'aides à domicile (aides ménagères et soins, portage de repas ainsi que de la surveillance à domicile).

Pour le reste de la population, les services d'aides et de soins à domicile sont également disponibles.



INFRASTRUCTURES

Commune de HAUTECLOUZE

CARTE COMMUNALE

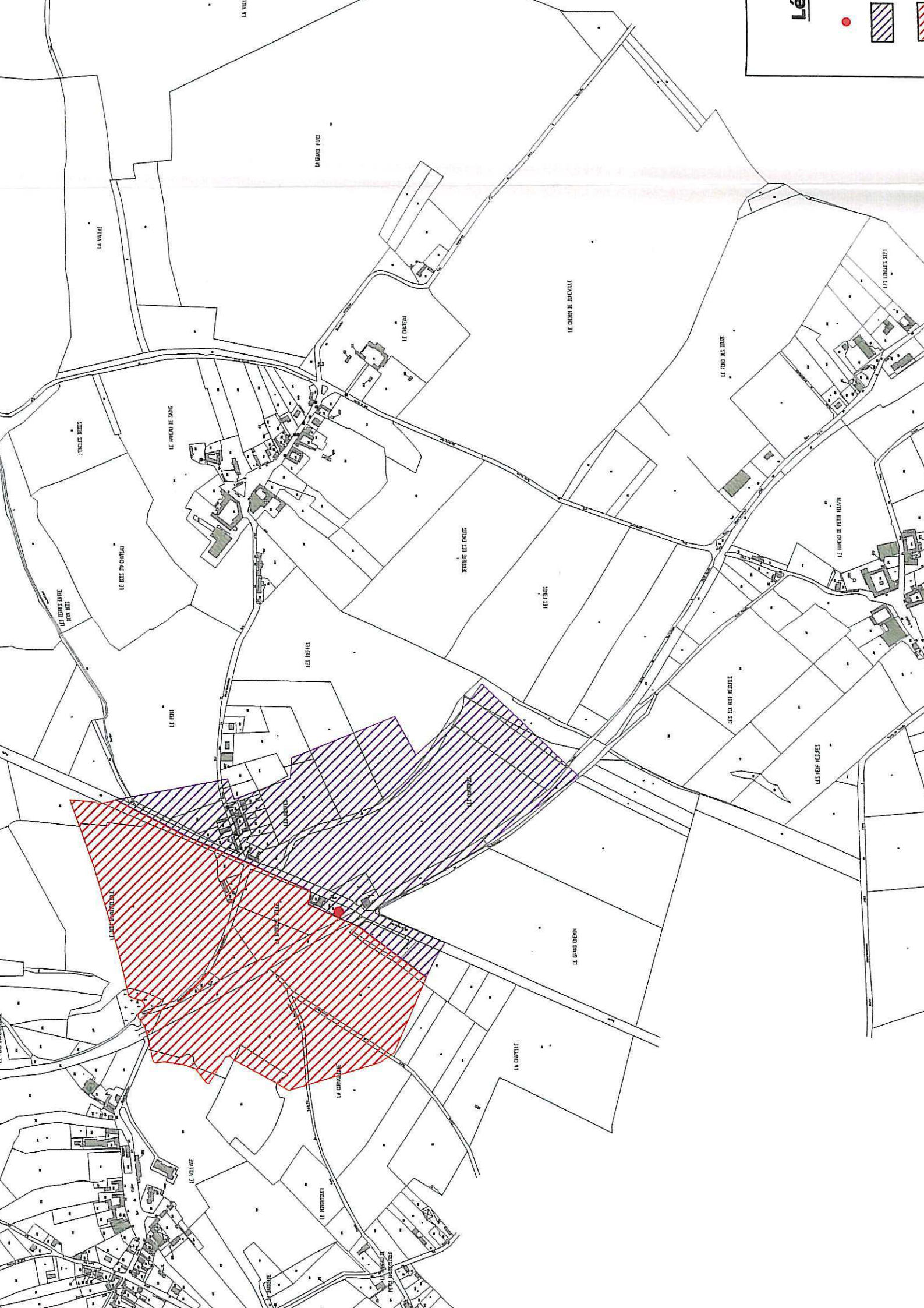
Rapport de présentation



Echelle : 1/20000



Lé



LA GRANGE FICHE

LA VILLAGE

LE CHATEAU

LE DOMAINE MAUCVILLE

LES LONGUES TERRES

LE FOND DES BUISSONS

LES CHATELAINES

LE BOIS DE LA VILLE

DERREUSE LES FOUCHES

LES FOUCHES

LE BOIS DE LA VILLE

LES CHATELAINES

LE BOIS DE LA VILLE

LES BUISSONS

LE BOIS

LES DEUX NEUF MEUBLES

LES NEUF MEUBLES

LE BOIS DE LA VILLE

LE BOIS DE LA VILLE

LES BUISSONS

LE GRAND DOMAINE

LA CHATELAINES

LA CHATELAINES

LE VILLAGE

LE BOIS DE LA VILLE

LE BOIS DE LA VILLE

3.5 Equipement d'infrastructure

3.5.1 Desserte-accessibilité

Le territoire de Hautecloque est exclusivement concerné par des infrastructures routières. La commune bénéficie ainsi d'une bonne accessibilité par :

- la RN 39 qui permet une liaison entre Arras et Saint-Pol-Sur-Ternoise.
- la RD 102e et la RD 916 qui desservent Hautecloque.

3.5.2 Eau potable, assainissement et ordures ménagères

a) Réseaux d'eau potable et défense incendie

L'approvisionnement en eau potable est assuré par le château d'eau situé à la sortie du village sur le territoire communal, au lieu-dit Bois de Hautecloque Monts. Actuellement, ce captage est protégé par un périmètre de protection de captages A.E.P.

Le stockage de l'eau est réalisé dans le réservoir de Framécourt.

La gestion de l'eau est confiée au SI de la régie d'Hautecloque qui regroupe les communes de Framécourt, Hautecloque, Ecoivre et Herlincourt.

La défense contre l'incendie couvre potentiellement la totalité de la partie urbanisée de la commune. La commune dispose d'une citerne de 80 m³ (hameau de Sains) et 8 bouches d'incendie disséminées sur le territoire communale. De plus, 2 bouches incendie situées sur le territoire de Framécourt et d'Herlincourt permettent de compléter la défense de Hautecloque.

b) Réseaux d'assainissement

Les réseaux d'assainissement sont de type non-collectif. Un plan de zonage d'assainissement non-collectif a été effectué par le SIVOM de Saint-Pol-sur-Ternoise.

c) Ordures ménagères

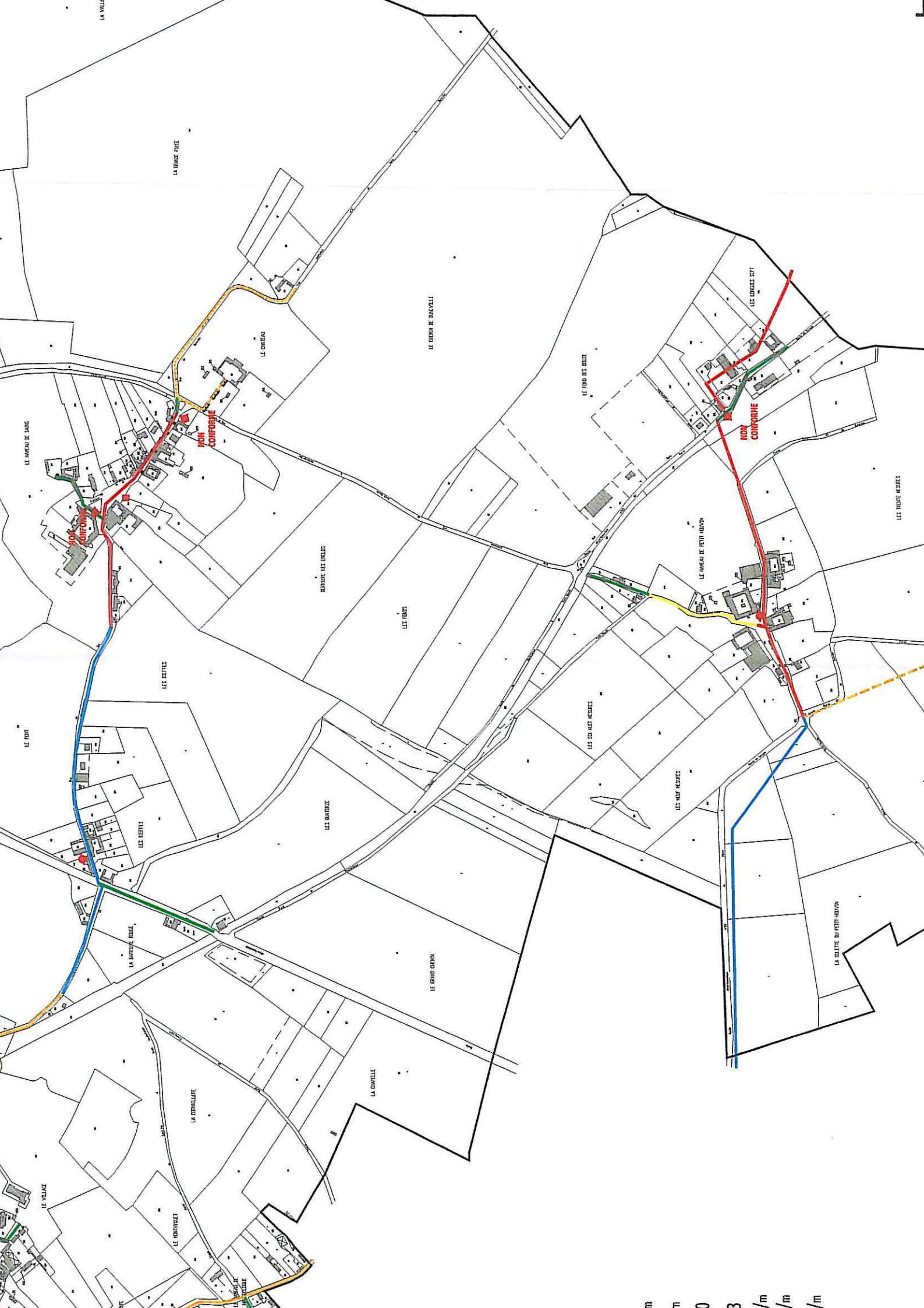
La Communauté de Communes du Saint-Polois, regroupant 43 communes du Ternois, a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Un programme de collecte sélective est mis en place : collecte en porte à porte et apport volontaire (conteneur à verre). La déchetterie la plus proche se situe à Ostreville.

La gestion des déchets suit les filières habituelles de traitement et de valorisation.

3.6 Eloignement des équipements, produits et services

Le niveau d'équipements d'une commune est déterminé par le nombre d'équipements dont elle dispose sur son territoire parmi une série de 36 équipements définie par l'INSEE.



LA VALLÉE

LA GRANDE TIERCE

LE HAMEAU DE SANG

LE FORT

LE VILLAGE

NON CONFORME

NON CONFORME

LES BOUTES

LA BOUTE DE LA BOUTE

LA FERRILLÈRE

LE FERRILLÈRE

LE FERRILLÈRE

REMANE LES BOUTES

LES BOUTES

LA DORTILLE

LES FOURS

LE GRAND OUDON

LE OUDON DE BREVILLE

LE FOND DES BOUTES

LES BOUTES DE LA BOUTE

LES BOUTES

NON CONFORME

LES BOUTES DE LA BOUTE

LE HAMEAU DE PETIT OUDON

LA BELLE DE PETIT OUDON

LES BOUTES DE LA BOUTE

m 0 3 /m /m /m

Rapport de présentation

Des services de substitution (commerces, multiservices, permanences) peuvent être pris en compte, on parle alors d'éloignement des équipements et des services de substitution.

Sept équipements peuvent ainsi être remplacés par ce type de services :

Les produits d'épicerie, le pain et la viande se commercent éventuellement sur des marchés ou chez un marchand ambulant. Les opérations les plus simples habituellement réalisées dans un bureau de poste peuvent l'être dans une agence postale. Des opérations bancaires peuvent être effectuées dans un commerce multiservices ou dans un service itinérant.

Enfin on considère que le produit "école primaire" est disponible si la commune appartient à un regroupement pédagogique et s'il y a au moins une classe sur la commune.

Pour calculer l'indicateur d'éloignement, on fait la moyenne des distances d'accès aux équipements (ou aux services de substitution), la distance d'accès de chaque équipement étant pondérée par sa rareté au niveau national.

L'éloignement d'une commune est donc d'autant plus élevé qu'elle manque d'équipements dont la présence est relativement fréquente sur l'ensemble de la France. Par contre, lorsqu'un équipement (ou service de substitution) est présent sur la commune, la distance d'accès est considérée comme nulle.

Eloignement moyen des équipements	4,7 km
Eloignement moyen des produits et services	4,6 km
Niveau d'équipements de HAUTECLOQUE	1

3.7 Analyse des transports et des déplacements

3.7.1 Les moyens de transport

La bretelle d'autoroute ou la route à quatre voies la plus proche du village se trouve à 5 kilomètres, soit à environ cinq minutes. Il s'agit de la RN 39 entre Saint-Pol-Sur-Ternoise et Arras.

3.7.2 Les déplacements à titre privé

La commune la plus fréquentée par les habitants de Hautecloque est Saint-Pol-Sur-Ternoise située à 6 km, soit un trajet de 10 minutes environ pour atteindre le centre. Arras est la commune de plus de 10 000 habitants la plus fréquentée, elle se situe à 42 kilomètres du village.

Cette analyse ne prend en compte que les déplacements effectués par les habitants pour profiter des services, équipements ou loisirs qu'ils ne trouvent pas sur leur commune. Les déplacements à titre professionnel ne sont donc pas pris en compte comme motif de fréquentation (INSEE).

3.7.3 Les déplacements à titre professionnel

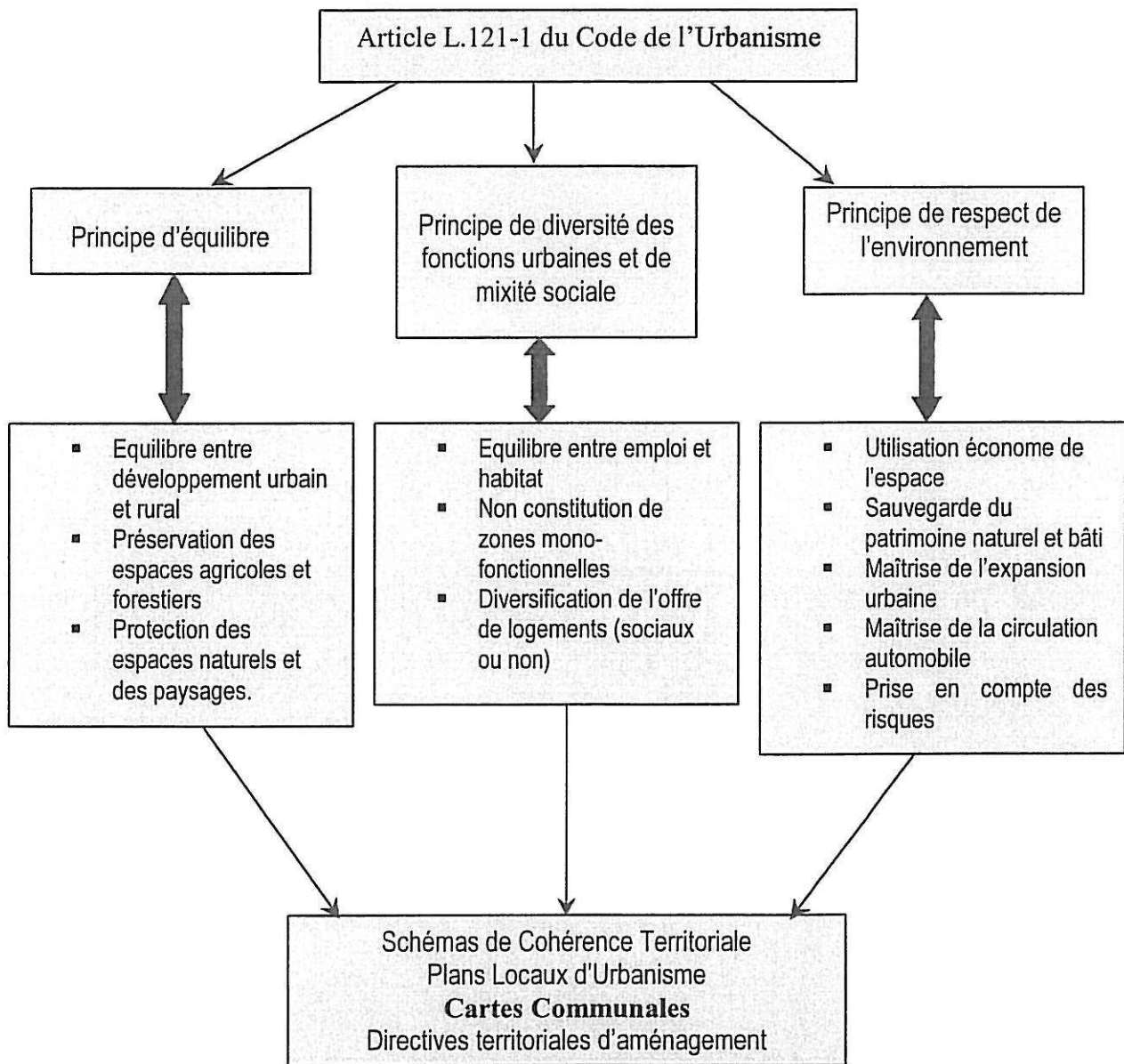
Les habitants de Hautecloque font partie de la zone d'emploi de l'Artois-Ternois. 72,5% des actifs ayant un emploi se déplacent en voiture.

Au niveau des migrations alternantes, c'est-à-dire des déplacements domicile-travail, la zone d'emploi attire 72,3% des personnes travaillant à l'extérieur de la commune. En 1999, 29 emplois étaient proposés sur Hautecloque dont 15 revenaient à ses habitants.

Deuxième partie : choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121 du code de l'urbanisme

1 Rappel des objectifs fondamentaux du code de l'urbanisme

Article L.110 du code de l'urbanisme : "Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace".



Nomenclature des secteurs de la carte communale

En cohérence avec l'analyse de l'état initial de l'environnement, les analyses fonctionnelles et statistiques et l'article L.124-2 du code de l'urbanisme, l'élaboration de la Carte Communale définit deux types de secteurs distincts qui découpent le territoire de la commune :

ZONES URBAINES CONSTRUCTIBLES : LA ZONE C

Ce sont des secteurs où les constructions sont autorisées. Ces zones sont déjà équipées (en voirie et réseaux notamment). Elles englobent la partie bâtie existante du village, c'est-à-dire la partie actuellement urbanisée et les extensions.

Il s'agit du tissu urbain actuel de la commune dans lequel les capacités d'équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions et des services qui en sont le complément naturel.

Les choix des secteurs d'urbanisation ont été opérés de sorte :

- que le projet n'encourage pas les étalements linéaires disproportionnés et ses conséquences néfastes en terme d'aménagement (condamnation des possibilités d'ouvertures sur les arrières, étirements des réseaux publics...) ;
 - que la Carte Communale corresponde aux objectifs d'évolution cohérents que réclame un développement durable et respectueux de l'identité villageoise ;
- que la profondeur de la zone constructible par rapport à la voie de desserte soit uniforme et d'environ 50 mètres.

ZONES NATURELLES NON CONSTRUCTIBLES : LA ZONE NC

Ce sont des secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à mise en valeur des ressources naturelles.

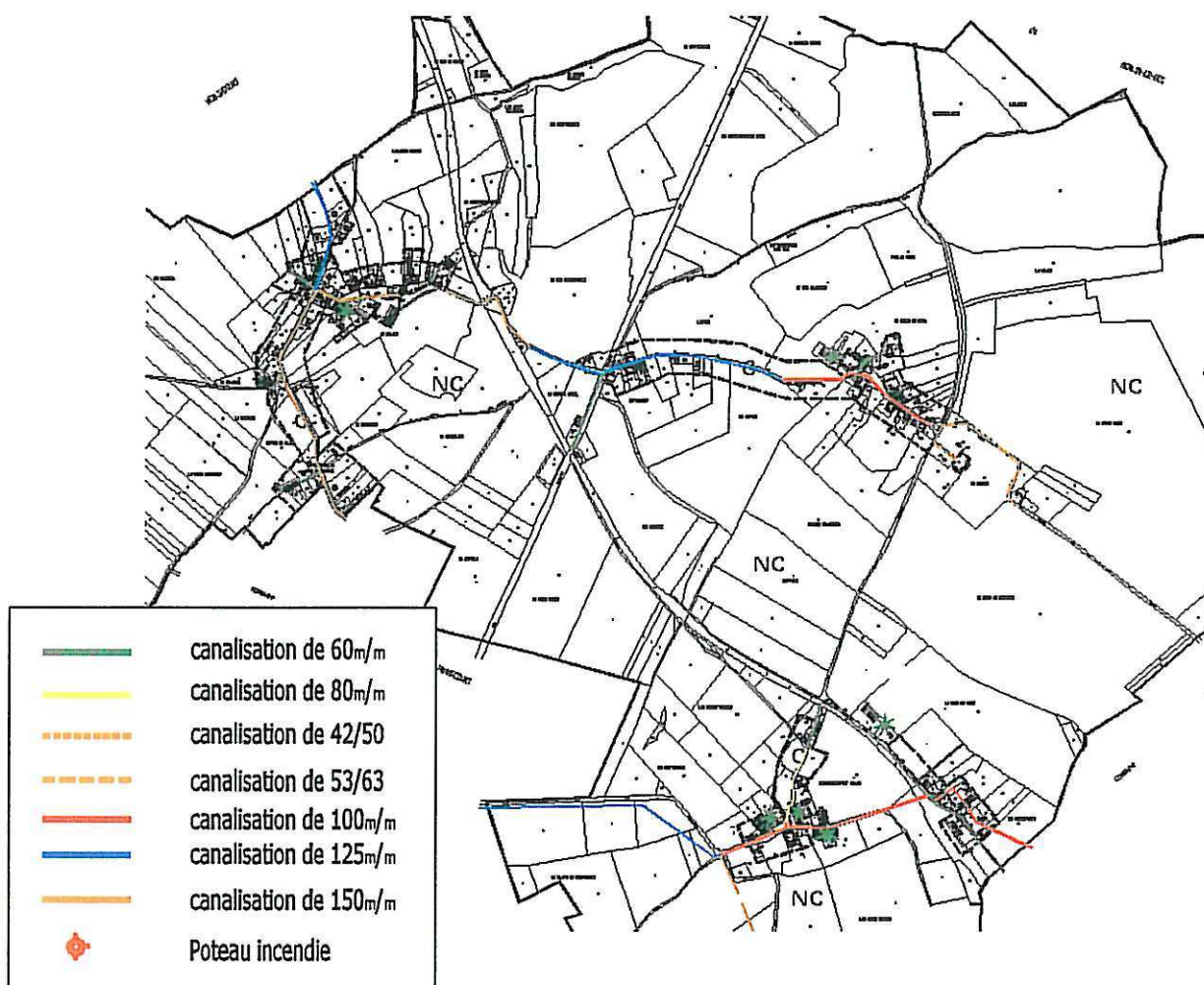
Il s'agit des zones insuffisamment ou non équipées, destinées à faire l'objet d'une protection pour les espaces naturels et agricoles. Ces zones peuvent également accueillir des équipements d'intérêt collectif.

2 Justifications des limites de zones

2.1 Prise en compte de la desserte en réseaux

2.1.1 L'adduction en eau potable

L'étude des réseaux montre que l'adduction en eau potable n'est pas problématique sur le territoire communal. Toutes les constructions et extensions inscrites en zone constructible sont correctement desservies.



2.1.2 Le réseau d'assainissement

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif, les traitements sont individuels. Un plan de zonage d'assainissement non-collectif a été effectué par la Communauté de Communes du Saint-Polois.

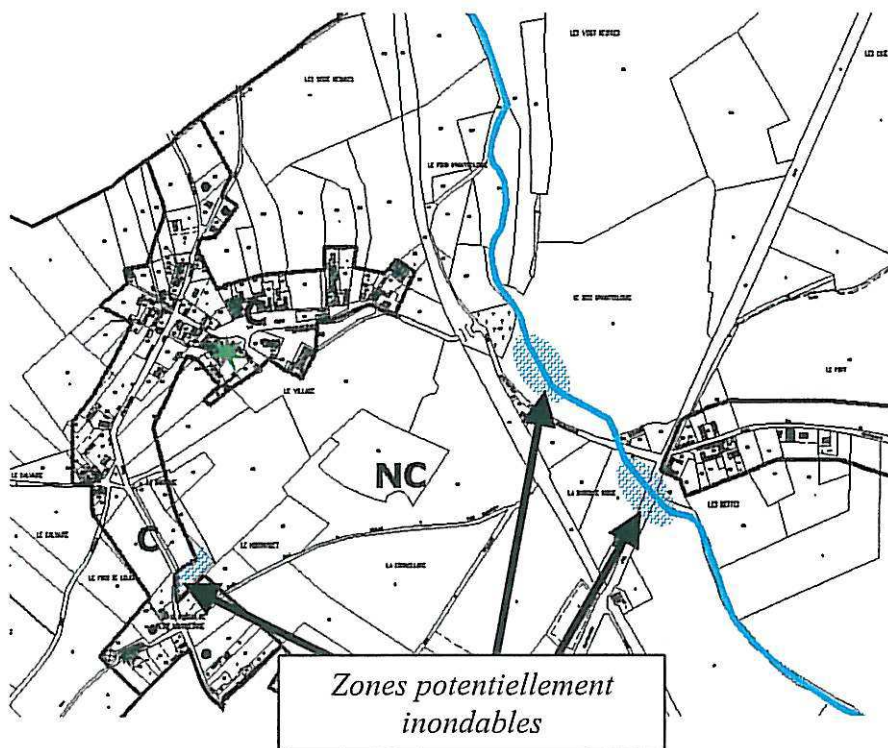
2.1.3 La défense contre l'incendie

Le système actuel de lutte contre l'incendie couvre potentiellement toutes les parties urbanisées existantes ou futures du village.

Toutefois, le Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) relève que trois bouches incendie sont non conformes. Un renforcement de la défense contre l'incendie permettrait de couvrir largement les zones urbanisées actuelles et futures.

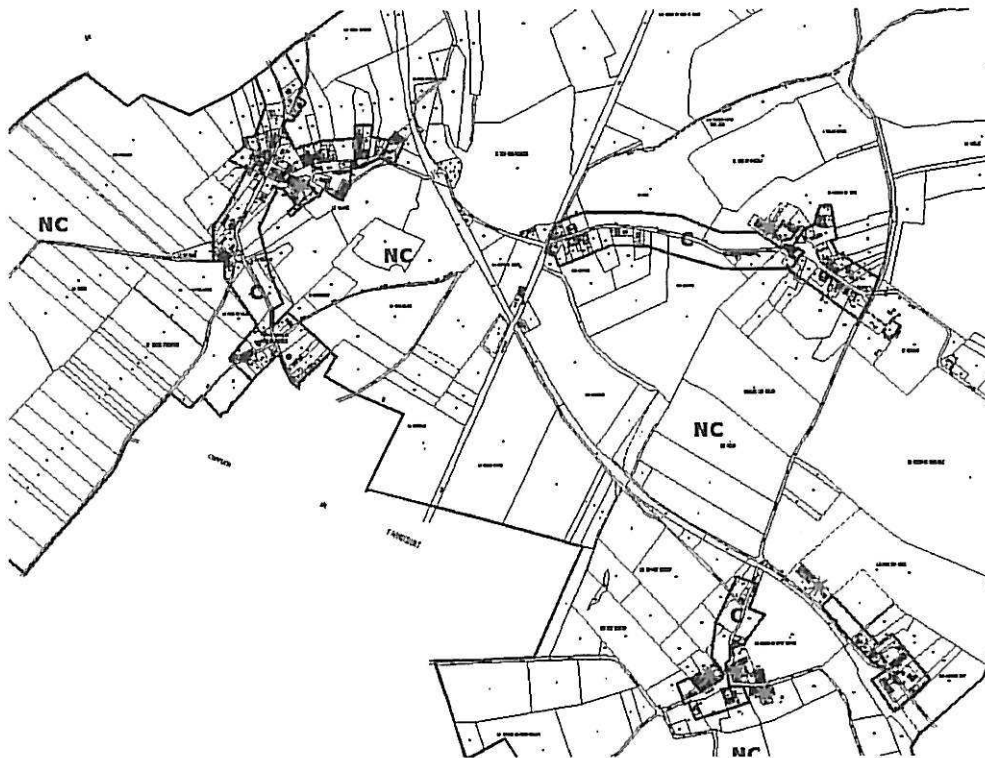
2.2 Prise en compte du risque d'inondations

D'après une étude réalisée par la Communauté de Communes du Saint-Polois, certaines parties de Hautecloque sont potentiellement soumises au risque d'inondations. Dans le but de protéger les habitations de cet aléa, les zones à risques potentielles furent exclues de la zone C.



2.3 Prise en compte de l'activité agricole

Les zones agricoles du territoire communal, situées à l'extérieur du tissu urbain, sont classées en zone NC. Cela permet de garantir la pérennité de l'outil agricole. Certaines constructions isolées dont la localisation ne justifient pas leur appartenance à la zone urbanisée de la commune font également partie de la zone NC. Il s'agit des bâtiments, hangars et installations liés à l'activité agricole. (Les sièges d'exploitation agricole sont représentés par des étoiles rouges sur le plan suivant)



Du fait de leur classement en zone NC, les bâtiments et installations agricoles sont ainsi protégés. En effet, cette ligne de conduite ne permet pas l'implantation de constructions à usage d'habitation à l'approche de ces bâtis.

Cependant, sur la carte figure un siège d'exploitation agricole (rue de l'Eglise) classé en zone C, ce classement est dû à son intégration dans la trame bâtie.

En ce qui concerne les zones constructibles à proximité immédiate des exploitations agricoles, après rencontre avec le monde agricole, les élus n'ont pas souhaité fixer une distance d'éloignement inférieure dès la réalisation de la carte communale, comme le permet l'alinéa 2 de l'article L111-3 du code rural. Cette méthode implique la non prise en compte des évolutions possibles des exploitations et se base sur une situation figée. Ainsi, les élus ont préféré opter pour la seconde possibilité (soit l'alinéa 4) consistant à réduire la distance d'éloignement par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, afin de tenir compte des évolutions possibles. Ainsi, les terrains inscrits dans le rayon de 100 m restent-ils en zone C. Ils sont néanmoins inconstructibles sauf après avis de la chambre d'agriculture lors de la délivrance d'une autorisation. Il n'existe pas d'installation classée agricole sur la commune.

Néanmoins, cette ligne de chemin de fer est aujourd'hui inutilisée.

- Etablissement de canalisations de distribution et de transport de gaz (I3)

La canalisation de Gaz Diéval-Saint-Pol-Frévent fait l'objet d'une servitude I3.

La servitude « établissement de canalisation de gaz » oblige les propriétaire de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Ce droit de passage ne doit être exercé qu'en cas de nécessité à des heures normales et après en avoir prévenu les intéressés, dans toute la mesure du possible.

Cependant, les propriétaires dont les terrains sont traversés par une canalisation de transport de gaz conservent le droit de les clore ou d'y élever des immeubles à condition toutefois d'en avertir l'exploitant.

En ce qui concerne plus particulièrement les travaux de terrassement, de fouilles, de forage ou d'enfoncement susceptibles de causer des dommages à des conduites de transport, leur exécution ne peut être effectuée que conformément aux dispositions d'un arrêté-type pris par le ministre de l'industrie.

2.5.2 Les informations et les obligations diverses

- Projet de protection du captage d'eau potable (AS1p)

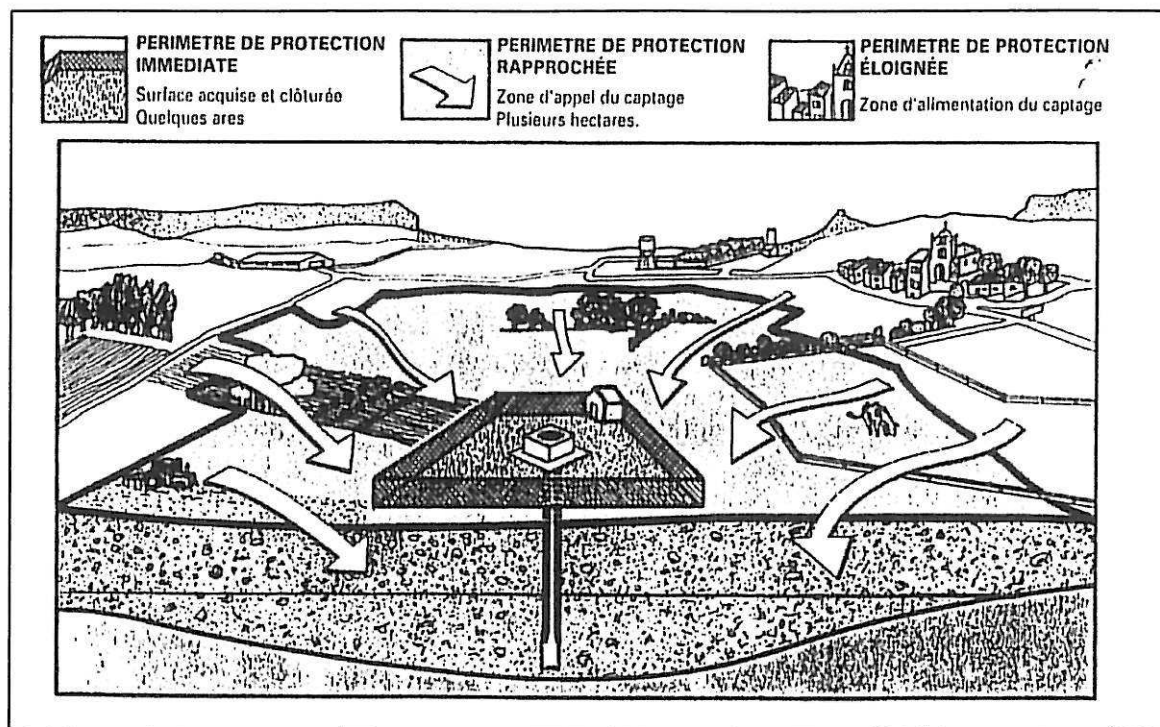
La commune est concernée par un projet de périmètre de protection des eaux potables et minérales.

La station de pompage se trouve au lieu-dit « Sous le Château d'Eau », aux coordonnées X = 601810 ; Y= 291570 (n°BRGM 00253x0007).

Ce captage d'eau potable du SIR de Hautecloque destinée à la consommation humaine fait l'objet d'une servitude qui instaure des périmètres de protection. Cette servitude limite le droit d'utiliser le sol en interdisant toute activité autre que celles explicitement prévues par l'acte déclaratif d'utilité publique, à l'intérieur du périmètre de protection immédiat.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, les activités, installations, dépôts et tout fait susceptible d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine sont interdits ou réglementés par l'acte déclaratif d'utilité publique.

Et le cas échéant, à l'intérieur du périmètre de protection éloignée, l'acte déclaratif d'utilité publique peut réglementer tous faits, activités, installations, dépôts mentionnés ci-dessus.



L'arrêté préfectoral de protection du captage d'eau potable sera pris courant 2006, les périmètres de protection du captage seront considérés comme une servitude. De ce fait, les limites de la zone C de la carte communale prennent en considération les limites des périmètres de protection, dans l'optique de préservation de la ressource en eau potable.

- Arrêté portant constatation de catastrophe naturelle (CATNAT)

La commune est concernée par deux arrêtés portant constatation de catastrophe naturelle :

- Inondations, coulées de boue du 6 juin (arrêté du 10/08/1998)
- Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain du 25 au 29 décembre (arrêté du 29/12/1999).

- Les circuits de randonnée (Cyclo et GR)

Afin de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée pédestre et éventuellement équestre, le Conseil Général gère des itinéraires dont il convient de maintenir la continuité. La commune de Hautecloque est traversée l'itinéraire cyclotouristique n°52 « La Promenade Verte » et l'itinéraire de grande randonnée GR 121 A.

- Canalisation GDF abandonnée (I3a)

La canalisation de gaz Frévent-Saint-Pol-sur-Ternoise (diamètre 150) fait l'objet d'une servitude I3a.

La servitude « établissement de canalisation de gaz » oblige les propriétaire de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la

pose, l'entretien et la surveillance des installations. Ce droit de passage ne doit être exercé qu'en cas de nécessité à des heures normales et après en avoir prévenu les intéressés, dans toute la mesure du possible.

Cependant, les propriétaires dont les terrains sont traversés par une canalisation de transport de gaz conservent le droit de les clore ou d'y élever des immeubles à condition toutefois d'en avertir l'exploitant.

En ce qui concerne plus particulièrement les travaux de terrassement, de fouilles, de forage ou d'enfoncement susceptibles de causer des dommages à des conduites de transport, leur exécution ne peut être effectuée que conformément aux dispositions d'un arrêté-type pris par le ministre de l'industrie.

- Zone inondée (ZI)

La présence de l'eau sur le territoire communal, la déclivité (présence de coteaux et de vallons) et la morphologie des sols sont autant d'éléments qui favorisent un territoire humide. Ces caractéristiques se conjuguent sur Hautecloque.

Le Dossier Départemental des Risques Majeures note un risque d'inondation et des inondations en décembre 1999 (carte 1/10 000° à SU).

- Bande des 75 mètres issue de la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement (Lba)

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes expresses et des déviations au sens du code de la voirie routière et de 75 mètres de part et d'autres de l'axe des autres routes classées à grande circulation » (article L 111-1-4 du code de l'urbanisme issue de la loi Barnier).

A ce titre, la RD 916 est classée route à grande circulation. La bande des 75 mètres s'applique.

- Plan de Prévention des Risques prescrit (PPRp)

La commune connaît des risques de catastrophes naturelles qui doivent être pris en compte dans les aménagements. Il s'agit principalement de risques d'inondation et de coulées de boues. La commune est d'ailleurs inscrite dans un PPR (Plan de Prévention des Risques) prescrit le 30 octobre 2001.

2.6 Compatibilité avec les objectifs de développement communal

L'enjeu de la carte communale est de délimiter une zone constructible qui réponde aux objectifs communaux de développement sans laisser la possibilité d'une expansion démesurée du village.

La municipalité souhaite poursuivre le rythme de construction qu'a connu la commune au cours des deux dernières décennies, à savoir une moyenne de 5 constructions par an. La zone constructible de la carte communale doit donc offrir une capacité d'accueil équivalente à environ 70 nouvelles constructions, à laquelle

Rapport de présentation

est ajoutée un coefficient de 30% pour tenir compte du phénomène de rétention foncière et permettre de correspondre au plus près à la réalité.

Afin de définir l'étendue de la surface d'accueil, la carte communale se base sur deux données :

une parcelle moyenne de : 800/1000 m².

une façade moyenne de 25 à 30 mètres environ.

Il faut également appréhender le fait que tous les propriétaires ne sont pas vendeurs et appliquer alors aux possibilités d'accueil un coefficient réducteur pour tenir compte du phénomène de rétention foncière. Compte tenu du contexte rural, la rétention foncière est importante. La majorité des dents creuses urbaines est composée d'espaces voués à l'agriculture et constituent l'outil de travail des exploitants agricoles. Elle est donc estimée à 30 %.

Compte tenu des difficultés pour trouver des terrains constructibles à vendre, les terrains réellement libres de construction à l'intérieur du tissu urbain sont rares. En effet, la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) contient 103 possibilités d'accueil auxquelles il faut soustraire un coefficient de rétention foncière de 30% : la PAU offre en réalité seulement 72 possibilités d'accueil.

Compte tenu des réseaux et de la voirie départementale, de la prise en compte des sièges d'exploitation agricole, il a été difficile d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux terrains sans être confronté à un choix stratégique.

Afin de garantir un développement qui permette de maintenir les équilibres dans le développement du village, la carte communale propose plusieurs opportunités foncières. Cette option d'aménagement permet d'éviter un blocage dans l'évolution de Hautecloque et encourage un rythme de croissance maîtrisé correspondant à une volonté de sauvegarder l'identité rurale du village.

Les possibilités de constructions sont toujours encadrées par du bâti existant suffisamment desservi par les réseaux et couvert en matière de défense contre l'incendie, aucune extension ex nihilo n'est prévue, aucun développement de l'agglomération au-delà des limites de l'urbanisation n'est constatée.

Enfin sur cette commune, la préservation de l'identité des hameaux est assuré , effectivement la carte communale compte 4 zones constructibles correspondant aux hameaux identifiés sur la commune aucun d'entre eux n'a été relié par la zone constructible.

Troisième partie : Prise en compte, préservation et mise en valeur de l'environnement

3 Prise en compte, préservation et mise en valeur de l'environnement

3.1 Lutter contre l'étalement urbain

La configuration qui a été donnée à la carte communale favorise la préservation du milieu naturel, en ce qu'elle recherche un équilibre adapté à la taille du village entre l'urbain et le rural.

En effet, le principe de comblement des dents creuses, c'est-à-dire la limitation de l'urbanisation aux parties actuellement urbanisées, restreint considérablement la consommation d'espace naturel. Les nouvelles zones d'urbanisation concernent essentiellement des secteurs qui connaissent déjà des constructions soit latéralement ou en vis-à-vis.

Par ailleurs, la totalité de la zone C est couverte par le réseau d'adduction d'eau potable, ces caractéristiques techniques montrant que le tissu urbain actuel a été respecté et n'a connu aucune extension inconvenante et disproportionnée.

3.2 Maintenir une physionomie rurale

Le cadre et la qualité de vie de la commune de Hautecloque sont un des principaux facteurs de son attractivité pour les personnes travaillant dans les agglomérations de Saint-Pol sur Ternoise, Bruay-la Buissonnière et d'Arras. L'un des enjeux de développement majeurs de la Carte Communale est la sauvegarde et la pérennisation de l'identité rurale du village.

L'espace rural se caractérise par une densité de population relativement faible, par un paysage à couverture végétale prépondérante (champs, prairies, bois, autres espaces naturels), par une activité agricole relativement importante, du moins par les surfaces qu'elle occupe.

La capacité d'accueil de la Carte Communale présente la potentialité de 103 nouvelles constructions sur Hautecloque. En considérant l'hypothèse d'une arrivée de 103 nouveaux foyers composés en moyenne de 2,6 personnes (nombre moyen de personnes par foyer en 1999 sur la commune), la Carte Communale engendrerait un apport de population d'environ 268 habitants et porterait la population à environ 453 habitants.

Afin de sauvegarder l'image agricole du village, seul le tissu urbain est classé en zone constructible. Les extensions ont été évitées avec pour objectif de concentrer l'urbanisation sur le bourg afin d'éviter de porter atteinte aux terres cultivées. La carte prévoit également des profondeurs de parcelles moyennes de 50 mètres afin d'éviter

Rapport de présentation

une seconde rangée d'urbanisation. Ce découpage évite le mitage agricole et protège les plaines cultivées de l'urbanisation.

Les espaces agricoles et naturels à protéger sont classés en zone non-constructible, c'est-à-dire au sein d'un secteur dont la vocation est à la fois de favoriser le développement des activités agricoles et de préserver les atouts paysager.